
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente et unième séance – Samedi 6 décembre 2008, à 13 h 30

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 13 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M. Grégory Baud*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M. Patrice Mugny*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 24 novembre 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 6 décembre 2008, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. La chorale du Conseil municipal aura une répétition à 16 h, c'est-à-dire durant le quart d'heure de pause entre deux séances. Ainsi, elle sera prête pour sa prestation de ce soir à 18 h 30, et nous aurons de beaux chants de l'Escalade. Nous remercions M^{me} Kraft-Babel, qui assure la direction de cette chorale; nous pouvons l'applaudir! (*Applaudissements.*) Je passe la parole à M. Zaugg pour des remerciements.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, vous l'avez appris: notre camarade Catherine Gaillard, qui n'en était pas à sa première législature, quitte le Conseil municipal. C'est avec beaucoup de regrets que notre groupe – en particulier le mouvement SolidaritéS, auquel j'appartiens – a appris sa décision. Catherine, dont la militance féministe n'est plus à démontrer, a beaucoup apporté au débat portant sur la participation des femmes en politique; elle est l'incarnation même de la lutte difficile qu'elles doivent mener pour se faire une place au sein d'un parti, d'un parlement ou d'un exécutif. Ce combat, Catherine l'a courageusement lancé, et je pense sincèrement qu'elle a contribué, à sa manière, à ce que notre Conseil municipal compte un grand nombre de femmes pendant cette législature. J'espère vivement que les effets de ce juste combat se manifesteront de la même manière lors de la prochaine élection au Grand Conseil.

Féministe, Catherine l'est également dans son travail de conteuse et de comédienne. Je ne suis certainement pas le seul à penser à son remarquable spectacle sur la vie de Flora Tristan, où elle nous a présenté avec un immense talent la vie de cette courageuse militante féministe du XIX^e siècle. Qui sait? Peut-être nous parlera-t-elle demain de Marie-Olympe de Gouges, qui a payé de sa vie sur l'échafaud un combat qui l'avait conduite, en pleine Révolution française, à écrire en 1791 une *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. Notre Marie-Olympe de Gouges, notre Flora Tristan, c'est aujourd'hui Catherine Gaillard.

Bien de notre temps, elle s'est engagée contre toutes les discriminations vis-à-vis des homosexuels et des homosexuelles, dans le domaine associatif au sein de Lestime, mais également politiquement, au sein du Conseil municipal. Quoi que l'on en dise, il y a encore beaucoup de travail à faire avant que tous les préjugés

homophobes, bien enfouis au fond des têtes, ou les discriminations sexistes tels les archétypes de Carl Gustav Jung, aient complètement disparu de notre société. Preuve en est l'écart qui persiste encore au niveau national entre le salaire des hommes et des femmes, à tâches égales.

Catherine, merci pour tout ton travail de militance, pour ta lumineuse présidence du Conseil municipal, pour l'engagement que tu as mis à défendre avec conviction et talent le sort des femmes victimes de mobbing au Grand Théâtre. Tu as ainsi obtenu, avec le concours des syndicats, un audit qui a changé complètement et définitivement la donne au sein de cette institution, et qui a permis à ces personnes injustement accusées de retrouver leur honneur et leur travail.

Pour conclure, en espérant te revoir un jour sur les bancs d'un parlement – quelque chose me dit que cela arrivera peut-être – je te souhaite bon vent et une très belle carrière comme conteuse, comme comédienne, ainsi que comme militante en faveur des droits des femmes à Genève et bien au-delà, car nous savons bien, toutes et tous, qu'il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine. Catherine, je t'adresse un grand merci au nom de tout le Conseil municipal. (*Applaudissements nourris.*)

Le président. Le Bureau s'associe à ces vœux et vous souhaite pour la suite de votre carrière, Madame Gaillard, la réalisation de tout ce que vous désirez – y compris en politique. Merci encore!

3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2009 (PR-635 A/B/C)¹.

Suite du deuxième débat

Autorités (suite).

Page 6, cellule A700010, Conseil municipal, groupe de comptes 319, Frais divers.

Le président. Un amendement déposé par le bureau du Conseil municipal demande une augmentation de 250 francs pour la cotisation annuelle de la Société suisse pour les questions parlementaires.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 61 oui contre 7 non.

¹ Rapports, 2967.

Page 2, cellule A002000, Administration centrale, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Communauté genevoise d’action syndicale – CGAS, page 7 des subventions).

Le président. L’amendement suivant émane des groupes radical et libéral. Il demande la suppression de la subvention de 6000 francs à la Communauté genevoise d’action syndicale (CGAS).

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Les radicaux et les libéraux ont effectivement déposé un amendement demandant la suppression des 6000 francs octroyés à titre de subvention à la Communauté genevoise d’action syndicale (CGAS). Cet amendement n’aura rien de surprenant pour personne, puisque nous réitérons la même demande budget après budget.

Il ne s’agit pas ici de sanctionner un travail que nous jugerions trop mauvais pour accorder cette somme à la CGAS. Vous le savez bien, Mesdames et Messieurs, notre position est plus fondamentale que cela. Si nous demandons la suppression de cette subvention, c’est parce que nous ne voyons pas la raison de privilégier unilatéralement une organisation faïtière de syndicats de travailleurs, celle des syndicats patronaux – la Fédération des entreprises romandes, pour ne pas la nommer – ne bénéficiant pas de subvention municipale.

Notre position à ce sujet est simple, et nous la rappelons volontiers dans cette enceinte: soit les deux organisations faïtières de syndicats – celle des travailleurs et celle des patrons – touchent la même subvention, soit aucune des deux n’en reçoit. De la même manière que nous refusons d’opposer la culture dite institutionnelle à la culture dite alternative, ou les partisans de la mobilité douce aux usagers de la voiture, nous refusons d’opposer ces deux organisations en privilégiant l’une au détriment de l’autre. Nous vous demandons, chers collègues, de faire preuve de la même équité et de voter la suppression de cette subvention.

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). J’interviens au nom de l’Alternative. Je rappelle que ma première intervention concernant le budget, au début de la législature précédente, il y a cinq ans, portait sur le même objet... A l’époque, j’étais intervenue à la demande de Pierre Losio. Mais, de toute manière, j’interviens sur le même sujet chaque année, à chaque débat budgétaire! Décidément, je dois manquer d’une certaine force de conviction – je m’en excuse auprès de mes camarades de l’Alternative – puisque la droite nous sert chaque fois les mêmes arguments. Mais ma force de conviction, apparemment, a quand même quelque peu fonctionné, puisque je remarque que, cette fois-ci, il ne s’agit plus

d'un amendement de l'Entente, et encore moins de l'Union démocratique du centre, mais uniquement des Partis libéral et radical.

Pour notre part, nous défendons cette subvention à la CGAS. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'une subvention à proprement parler, car les syndicats sont financés en premier lieu par les cotisations de leurs membres. Les priver de ces 6000 francs ne changera pas leurs activités. Mais c'est un signe! Cette subvention est très ancienne. L'histoire de notre ville veut que la municipalité accorde une aide symbolique à ses organisations syndicales non seulement parce qu'elles défendent les travailleuses et les travailleurs, mais également parce qu'elles font le lien entre les diverses parties dans les commissions tripartites, qu'elles travaillent aussi bien au niveau de la commune qu'à celui du Canton, qu'elles ont un rôle d'expertise... Elles ont donc toute leur utilité.

Pour illustrer mon propos, j'aimerais mentionner une célébration collective organisée par la CGAS et les partis de gauche, avec l'appui – je le souligne – du Conseil d'Etat. Il s'agit de la commémoration des événements du 9 novembre 1932. Eh oui! Il y a des célébrations qui ont lieu à l'initiative des organisations syndicales pour honorer la mémoire genevoise, et c'est en de telles occasions que nous pouvons retrouver le sens de l'histoire.

Par conséquent, les 6000 francs versés à la CGAS marquent notre reconnaissance de l'importance du mouvement ouvrier dans l'histoire genevoise. Ne serait-ce que pour cela, nous défendons chaque année le bien-fondé de cette subvention. Notre société a été fondée sur les luttes des petites gens, des gens que l'on ne reconnaît pas et dont on ne retient jamais le nom: les anonymes de l'histoire. S'il le faut, je continuerai donc chaque année à intervenir au nom de l'Alternative pour demander que cette subvention soit maintenue.

Quant à la demande d'égalité de traitement avec les organisations patronales, ces dernières n'ont certainement jamais jugé utile de faire appel à la Ville. Je pense d'ailleurs que les cotisations de leurs membres sont autrement plus élevées que celles des salariées et des salariés qui font appel aux organisations syndicales traditionnelles.

M. Alexandre Chevalier (L). Je n'interviens pas pour défendre notre amendement, ce que M^{me} Gisler a très bien fait au nom des radicaux et des libéraux, mais pour répondre aux propos de M^{me} Valiquer Grecuccio. Les groupes libéral et radical pensent qu'elle n'a pas bien compris les raisons qui nous motivent avec cet amendement. Il ne s'agit nullement de remettre en cause l'existence et le travail de la CGAS, mais nous constatons que le principe d'égalité ne signifie pas la même chose, aux yeux de l'Alternative, suivant que cette égalité sert ou non ses intérêts politiques. Or, pour nous, l'égalité doit s'appliquer à tout type

d'associations syndicales, celles des travailleurs et celles des patrons. A ce titre, on se demande bien pourquoi les associations patronales n'auraient pas de subvention! C'est ce principe d'égalité que défend notre amendement. Mais nous voyons bien, je le répète, que l'Alternative n'entend appliquer l'égalité que par intérêt électoral!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, mon intervention portera sur deux points. En ce qui concerne l'intervention de la cheffe de groupe socialiste à propos des événements du 9 novembre 1932, je pense que nous n'avons pas à fêter ou à commémorer des manifestations qui ont déshonoré le corps social genevois. Les fêtes patriotiques et les rassemblements civiques doivent être des événements qui unissent la population, au lieu de la diviser.

Quant à cet amendement, il faut que les groupes radical et libéral aillent jusqu'au bout de leur raisonnement sans s'arrêter en chemin et qu'ils suppriment aussi la prestation en nature de 81 300 francs figurant à la page 164 du projet de budget: «CGAS: chômeurs mis à disposition». Cet amendement demandant une diminution de 6000 francs a un côté mesquin, et il ouvre la voie à une récupération un peu trop facile, par une intervention partisane. Je suis navré, chers collègues!

Je répète que les événements que nous fêtons doivent être fédérateurs, il ne s'agit pas de commémorer des occasions où la société a connu des affrontements internes. L'affaire de 1932 a été jugée et nos enfants en prendront connaissance en apprenant l'histoire, mais on n'a pas le droit de réécrire ce qui s'est passé à l'époque.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 55 non contre 19 oui.

Page 6, cellule A700010, Conseil municipal, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Amicale des anciens conseillers municipaux, page 7 des subventions).

Le président. L'amendement suivant a été déposé par le bureau du Conseil municipal. Il demande une augmentation de 500 francs de la subvention accordée à l'Amicale des anciens conseillers municipaux, qui passe ainsi à 1500 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 38 oui contre 30 non (1 abstention).

Page 7, cellule A800010, Conseil administratif, groupe de comptes 361, Subventions accordées – cantons (Compagnie générale de navigation sur le lac Léman, page 7 des subventions).

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien demandant une augmentation de 150 000 francs de la subvention accordée à la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman, qui atteindrait ainsi 400 000 francs.

M. Simon Brandt (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cet amendement de l'Entente est le seul par lequel nous demanderons aujourd'hui une dépense supplémentaire. En effet, nous souhaitons revenir sur la décision abrupte du Conseil administratif de ne plus soutenir pleinement la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman, privant ainsi diverses communes genevoises de leur desserte en bateau. La Compagnie générale de navigation est un atout touristique pour Genève. Certains parlent de développement durable; eh bien, à ma connaissance, le transport en bateau en fait partie!

Nous souhaitons donc que la Ville de Genève participe pleinement aux coûts engendrés par les nouveaux besoins de la Compagnie générale de navigation. Par cet amendement, nous souhaitons que le Conseil administratif revienne à la table des négociations au lieu de faire comme Caliméro et de se braquer en disant qu'il ne fera rien. Par ailleurs, nous souhaitons montrer que la Ville de Genève, qui sera gagnante dans la future péréquation cantonale, est prête à faire un geste à l'égard des communes suburbaines.

M. Tornare avait raison de dire que les communes suburbaines pourraient soutenir le Grand Théâtre et d'autres institutions analogues dont l'activité concerne tout le canton. Mais, à l'inverse, la Ville doit aider les autres communes à assurer leurs prestations quand elles sont, elles aussi, de portée cantonale. Mesdames et Messieurs, nous vous demandons donc de voter cet amendement pour donner un soutien clair à la Compagnie générale de navigation et pour montrer que la Ville ne se défausse pas de ses responsabilités, qu'elle est prête à promouvoir le développement des transports publics. Notre municipalité doit être un partenaire crédible au sein de l'Association des communes genevoises en honorant ses engagements de toujours.

Le président. Je salue M. Didier Bonny, ancien conseiller municipal et député, à la tribune du public. (*Applaudissements.*)

M. Alexandre Wisard (Ve). M. Brandt parlait de décision abrupte du Conseil administratif envers la Compagnie générale de navigation... Mais on peut payer,

et payer encore, et puis, à un moment donné, se mettre à réfléchir! Dans le cas présent, manifestement, le Conseil administratif a réfléchi, et c'est tout à son honneur.

Il semble que la Ville de Genève paie un peu trop pour soutenir la Compagnie générale de navigation. Ce n'est pas le montant de la subvention qui est en cause, mais le principe même de solidarité entre la Ville et les différentes communes genevoises. La *Tribune de Genève*, pas plus tard qu'il y a deux jours, a signalé qu'une rencontre était prévue en janvier 2009 entre Genève Tourisme, les communes, la Ville, l'Etat et la Compagnie générale de navigation, c'est-à-dire tous les partenaires financiers intéressés par les activités de cette dernière. C'est à cette occasion que sera définie la répartition financière y afférente.

Il est tout de même étonnant que l'Entente demande aujourd'hui une augmentation de 150 000 francs pour la Compagnie générale de navigation, alors qu'elle veut «shooter» 420 000 francs destinés aux Bains des Pâquis! A chacun ses priorités, quand il s'agit du lac... Au nom de l'Alternative, je signale à l'Entente que, si cette augmentation de 150 000 francs est votée, le message qu'elle donnera au Conseil administratif ne sera pas un message de fermeté. Le Conseil administratif défend les intérêts de la Ville; or celle-ci paie manifestement beaucoup pour soutenir la Compagnie générale de navigation – et même un peu trop par rapport aux autres communes.

Nous sommes tout à fait confiants quant à la négociation qui sera menée en janvier prochain, et nous félicitons le Conseil administratif de cette démarche. En conclusion, l'Alternative refusera cet amendement.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, tout à l'heure, alors que nous traitions de l'amendement sur l'augmentation des cartes journalières des Chemins de fer fédéraux (CFF), mon collègue Pascal Rubeli vous a dit que l'Union démocratique du centre était pour la pluralité des modes de transport. Nous n'avons pas changé d'avis depuis ce matin, et nous soutiendrons cet amendement demandant une augmentation de 150 000 francs en faveur de la Compagnie générale de navigation.

Cependant, nous recommandons aux autres communes genevoises riveraines du lac d'avoir l'intelligence de réexaminer leur position, car la possibilité d'accostage dans leurs ports respectifs constitue aussi un avantage pour elles. Par conséquent, oui à l'octroi de ces 150 000 francs! Nous ne comprenons pas que l'on vienne nous dire qu'il s'agit d'une question de fermeté. Pour notre part, nous entendons donner des armes au Conseil administratif pour mener à bien la mission de service public qu'est le transport lacustre.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Le Conseil administratif m'a confié ce dossier à partir du 1^{er} janvier 2009, raison pour laquelle j'interviens ici de manière un peu anticipée à propos de cet amendement.

Tout d'abord, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous dire très clairement que la négociation n'est pas finie! Nous n'avons pas quitté la table des négociations initiées par le Département du territoire. Comme vous le savez, à la base, les trois cantons suisses que sont le Valais, Vaud et Genève, ainsi que le département de la Haute-Savoie, sont partie prenante de manière directe au financement de la Compagnie générale de navigation. Ce sont donc d'abord ces cantons qui doivent trouver la clé de répartition la plus équitable possible pour chacun d'eux, qui peut d'ailleurs varier d'un canton à l'autre.

L'historique de la participation de notre commune au soutien de la Compagnie générale de navigation montre que la Ville a beaucoup donné, ces dernières années: plus de 600 000 francs aux comptes de manière régulière, jusqu'à il y a deux ans. Le Conseil administratif précédent a décidé – et l'exécutif actuel a confirmé cette prise de position – d'impliquer davantage les communes riveraines du lac, en particulier celles où des pontons sont installés et qui sont desservies sur le mode du transport lacustre par la Compagnie générale de navigation. Cette mesure a eu l'impact que l'on sait dans les médias ces derniers jours, et l'affaire n'est pas terminée, la discussion se poursuivra.

Nous sommes bien armés pour la négociation. Nous avons fermement l'intention de faire participer de toute façon les communes concernées au financement de la Compagnie générale de navigation. Certaines d'entre elles font de la baisse du centime additionnel un véritable sport – il y en a même une qui est passée, je crois, à 25 centimes additionnels car elle avait sept budgets d'avance. Il s'agit donc véritablement de faire en sorte que la répartition se fasse de la manière la plus harmonieuse possible.

Je rappelle également que la Ville de Genève assume des responsabilités au niveau touristique en ce qui concerne le téléphérique du Salève, par exemple; or, que je sache, nous ne sommes pas une commune montagnarde directement riveraine du Salève! Il s'agit donc ici, dans un message d'ouverture, de signifier que le Conseil administratif entend poursuivre la négociation sur le financement de la Compagnie générale de navigation. Nous avons fixé une base de 250 000 francs pour 2009, somme que mes collègues reverraient volontiers à la baisse, mais qui pourrait également être augmentée – c'est à voir – en fonction des discussions que nous aurons avec l'Etat et les autres communes.

Je le répète, l'enjeu est de faire en sorte que le poids du financement de la Compagnie générale de navigation soit mieux réparti au niveau des communes, afin d'assurer cette prestation essentiellement touristique. J'insiste sur ce point pour répondre au préopinant de l'Union démocratique du centre: ici, on parle

essentiellement de tourisme, et beaucoup moins de transport. Il n'en demeure pas moins que nous voulons que tous les partenaires fassent preuve d'ouverture sur ce dossier.

M. Simon Brandt (R). J'interviens simplement pour répondre aux propos du représentant de l'Alternative et vous appeler à un peu de cohérence, Mesdames et Messieurs! Nous avons voté ce matin des diminutions en matière de consommation d'électricité, d'eau, d'huile de chauffage et de carburant. La conséquence directe d'une desserte diminuée des communes suburbaines par la Compagnie générale de navigation, c'est que leurs habitants prendront leur voiture au lieu du bateau pour venir en ville! Je laisse l'Alternative méditer cette éventualité... et je prends note que, en termes de développement durable, c'est maintenant à l'Entente de donner des leçons!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 36 oui (1 abstention).

Le budget des «Autorités», pages 1 à 7, est adopté.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les services financiers me communiquent l'état de la situation après l'examen du département «Autorités» et les votes y afférents: l'excédent de revenus s'élève à 2 498 812 francs.

Département de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative.

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse de la commission des finances (AGT). Tout d'abord, je remercie la magistrate pour sa présentation du budget de son département et pour sa présence – dans la mesure du possible – lors des séances de commission où nous avons discuté du département des finances et du logement. Je remercie également ses chefs de service, qui ont donné à toutes nos questions des réponses très détaillées que je n'ai pas pu joindre au présent rapport, car elles comportaient un trop grand nombre de pages.

Ensuite, je voulais dire que la commission des finances a relevé plusieurs points importants concernant le département de M^{me} Salerno. Je ne parlerai pas de la dette et je ne mentionnerai pas de chiffres, mais j'évoquerai quelque chose de concret, puisque nous avons examiné le budget par missions et prestations. Or nous avons constaté que le département s'était étoffé, ces dernières années:

plusieurs services l'ont rejoint et d'autres sont en voie de développement, afin de mieux répondre aux besoins des usagers et d'améliorer les prestations qui leur sont offertes. Parmi les nouveaux services, mentionnons l'Agenda 21. Le département s'occupe désormais aussi du Fonds chômage et, à travers la Gérance immobilière municipale (GIM), il gère environ 5000 logements, 4000 locaux commerciaux et de nombreux parkings.

Le département des finances et du logement peine à remplir toutes ses missions, car il manque cruellement de personnel. C'est donc en le réorganisant et en assurant une formation ciblée du personnel que nous pourrions lui permettre de fournir les prestations attendues de lui. La GIM devrait devenir plus performante. L'Agenda 21, dont la tâche s'accroît, devrait également gérer le Fonds chômage, dont la responsabilité n'a toujours pas été attribuée selon le règlement d'application initial. Pour répondre à la demande exprimée par le Conseil municipal que la Ville signe la charte d'Alborg, qui concerne le développement durable sur les plans environnemental, économique et social, il est prévu que chaque département propose et mette en place des objectifs locaux spécifiques.

Quant à la Direction des ressources humaines, elle a elle aussi un objectif important à atteindre, soit l'engagement d'un apprenti par service de l'administration. Cela implique un renforcement de son personnel. La Centrale municipale d'achats et d'impression doit se réorganiser pour répondre à ses nouvelles missions et prestations. Tout cela demande des moyens qui se traduisent par 13,5 postes supplémentaires dans le département des finances et du logement. Certains les voteront, d'autres pas. Ceux qui se contentent du statu quo refuseront ces postes. Ceux qui veulent que les services municipaux que je viens de citer répondent mieux aux besoins de la population en améliorant la qualité des prestations fournies – nous en sommes – les voteront de bon cœur.

*Page 10, cellule 1000010, Agenda 21,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. Le premier amendement concernant le département de M^{me} Salerno émane des groupes libéral et radical: il vise une diminution de 233 200 francs des honoraires et prestations de service, à la cellule Agenda 21.

M. Simon Brandt (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cet amendement est un copié-collé de celui que nous avons déposé l'année dernière. A l'époque, il concernait la rubrique des subventions. Par cet amendement, nous souhaitons supprimer entièrement la ligne budgétaire prévue pour l'égalité hommes-femmes en Ville de Genève. Nous estimons – et c'est rendre hommage

à M^{me} Salerno – qu’il n’est pas nécessaire de consacrer plus d’argent à une politique d’égalité des sexes qui figure dans les fondements mêmes de l’Alternative.

Nous ne savons toujours pas à quoi est utilisée cette somme. Est-ce pour créer un poste? Cela m’étonnerait grandement car, jusqu’à nouvel ordre, il s’agit bien d’une subvention; or il est impossible, du point de vue comptable, de pourvoir un poste sur une telle ligne budgétaire. Cet argent sert-il à organiser des petites fêtes pour promouvoir l’égalité hommes-femmes? A donner des compléments de salaire à certaines femmes moins payées que les hommes à poste égal? Nous ne le savons pas.

L’égalité hommes-femmes se traduit par des actes, par des volontés. La Ville de Genève a toujours été pionnière en la matière. Je ne peux croire qu’il existe une discrimination par sexes dans le domaine de l’emploi en Ville de Genève, ni que la politique en matière d’égalité doive encore progresser au sein de l’administration municipale. Surtout, je demande une fois de plus à quoi sert cet argent, si ce n’est à une cassette personnelle de la magistrate. C’est ce que je suppose, étant donné que l’on ne nous a donné aucune explication là-dessus.

Je rappelle également qu’il existe, au niveau cantonal, un Service pour la promotion de l’égalité entre homme et femme dirigé par une éminente membre du Parti des Verts, sous l’égide d’un magistrat socialiste. Refuser notre amendement reviendrait donc à affirmer que ce service ne fait pas correctement son travail et à promouvoir un pur doublon. Ce serait assez surprenant de la part de la gauche, au moment même où M^{me} Salerno, responsable des finances, nous fait des grands discours sur les reports de charges. En effet, Mesdames et Messieurs, la somme destinée à la promotion de l’égalité hommes-femmes en Ville est un report de charges, puisque cette tâche relève, jusqu’à preuve du contraire, d’une politique publique cantonale!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous avez pu le constater, nous ne nous associons pas aux auteurs de cet amendement, pour la simple et bonne raison que nous pensons qu’il y a encore du travail à faire en ce qui concerne la promotion de l’égalité, qui doit selon nous s’étendre à tous les départements et services. D’ailleurs, tout à l’heure, nous nous opposerons à la subvention en faveur de la promotion du sport féminin, car nous pensons que cela relève justement de la promotion de l’égalité. Nous nous opposons à toute forme de doublon en la matière et essayons d’être cohérents dans les prises de position qui sont les nôtres!

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Parfois, l’opposition gauche-droite correspond au clivage hommes-femmes... Ici, l’occasion est trop belle de s’affronter

politiquement sur un sujet aussi pointu que l'égalité femmes-hommes. Que ne faut-il pas entendre! Voilà un jeune monsieur de 23 ans – c'est bien votre âge, n'est-ce pas, Monsieur Simon Brandt? – qui nous tient un discours selon lequel il n'y aurait plus besoin aujourd'hui de fonds pour promouvoir l'égalité hommes-femmes! Et cela parce qu'il ne voit pas, lui, les problèmes de discrimination qu'il pourrait encore y avoir au sein de la Ville de Genève! En outre, il va même jusqu'à prétendre que le montant destiné à la promotion de l'égalité ira dans la cassette personnelle de la magistrate.

Monsieur Brandt, je ne vous donnerai pas ce soir un cours d'histoire sur l'égalité entre hommes et femmes, et je ne ferai pas l'injure aux femmes siégeant dans cette enceinte – notamment sur vos bancs – de décrire la situation actuelle en matière de discriminations envers les femmes. Lisez les études de Anne Dafflon Nouvelle sur le sexisme dans la littérature pour la jeunesse, voyez les statistiques sur la violence conjugale à Genève! Renseignez-vous, Monsieur Brandt! Discutez avec les femmes de votre groupe – et d'autres tendances, si les radicales ne connaissent pas bien le sujet. Peut-être vous absteniez-vous alors de faire injure aux femmes ici présentes et à celles qui vous écoutent à la télévision en demandant la suppression d'une telle ligne budgétaire.

C'est indécent, je vous le dis! Je mettrai votre intervention sur le compte de votre jeune âge et de votre grande ignorance, mais je pense qu'il ne vaut pas la peine d'insister davantage. Nous refuserons évidemment cet amendement insultant. (*Applaudissements.*)

Le président. Madame Gaillard, je vous demande de vous adresser au président, et je transmettrai à qui de droit.

M. Simon Brandt (R). Je suis très étonné! Ce matin, il a été question du respect mutuel entre toutes les personnes qui siègent dans cette enceinte. Si l'intervention de M^{me} Gaillard montre du respect à mon égard, je ne sais pas ce qu'est le respect! Mais j'aimerais la rassurer: cette année, j'ai assisté à un cours sur l'égalité hommes-femmes à l'université!

Je rappelle que la somme dont il est question ici n'est pas destinée au public, mais à l'interne de la Ville de Genève. Y a-t-il des problèmes d'égalité hommes-femmes au sein du personnel municipal, oui ou non? Si oui, que fait donc le Conseil administratif? Je vous le demande! M^{me} Salerno serait responsable d'inégalités entre hommes et femmes? Cet argent ne sera pas octroyé en faveur des femmes excisées en Afrique, il ne sera pas utile pour régler de vrais problèmes là où il s'en pose! Je répète que l'égalité hommes-femmes en termes de politique publique dépend du Canton, et non pas du tout de la municipalité.

Pour ce qui est de ma «grande ignorance», Madame Gaillard, je vous signale que toutes les femmes de mon groupe ont travaillé à la rédaction de cet amendement et sont du même avis que moi. Pour conclure, j'ajoute qu'ayant été élevé par ma mère seule – mes parents sont divorcés – je trouve insultant d'entendre affirmer que je ne sais pas ce qu'est le combat des femmes.

M. Olivier Fiumelli (R). Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Gaillard que ses leçons de morale sont décidément bien fatigantes! Nous ne sommes pas ici pour faire de la morale, mais pour voter un budget, c'est-à-dire accepter ou refuser des montants destinés à la réalisation d'objectifs politiques. En l'occurrence, nous émettons les plus graves doutes sur l'efficacité de la politique publique en matière d'égalité hommes-femmes, si elle était menée au niveau municipal. L'été dernier, par exemple, M^{me} Salerno a couvert la ville d'affiches certes très belles, mais totalement illisibles, informant que la Ville faisait la promotion de l'égalité hommes-femmes. Cette mesure ne sert strictement à rien, si ce n'est à se donner bonne conscience! Ce n'est pas ainsi que nous entendons mener notre action politique en la matière.

M. Alexandre Chevalier (L). Nous avons l'impression, sur les bancs libéraux, que l'Alternative a des problèmes de compréhension sur les raisons et le fondement de nos amendements. Il s'agit ici d'éviter des doublons. Nous débattons aujourd'hui du budget de la Ville de Genève pour 2009, et les groupes libéral et radical estiment qu'il y a des priorités dont il faut tenir compte.

Bien évidemment, nous reconnaissons qu'il y a des problèmes dans le monde – et même en Suisse et à Genève – en matière d'égalité hommes-femmes. D'ailleurs, les questions d'égalité concernent aussi d'autres domaines chers à M^{me} Gaillard. Faudrait-il donc que la Ville de Genève ait des bureaux pour lutter contre toutes les inégalités qui existent à travers le monde? Du coup, sa tâche ne serait plus municipale! Le message que nous entendons donner par cet amendement est clair: le Canton dispose d'un bureau de l'égalité dirigé par des membres de l'Alternative, il a donc la responsabilité de mener une politique qui diminue les inégalités entre les hommes et les femmes.

Je le répète, aussi bien le Canton que la Confédération doivent encore travailler à éradiquer les discriminations d'autres types, que nous connaissons bien également. Il s'agit donc ici de replacer notre débat dans son juste cadre, qui est de nature budgétaire. Nous considérons que la Ville n'a pas pour priorité de dépenser de l'argent pour promouvoir l'égalité hommes-femmes, alors que d'autres entités disposent déjà des structures et des moyens nécessaires pour le faire.

Le président. Merci, Monsieur Chevalier. Vos propos sont très clairs et je les transmets à M^{me} Gaillard.

M^{me} Patricia Richard (R). Les préopinants radicaux et libéraux ayant déjà dit tout ce qu'il y avait à dire, je me contente de rassurer M^{me} Gaillard sur un point: les femmes radicales n'ont absolument aucun problème avec cet amendement, elles étaient même les premières à le signer!

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Fiumelli, je suis contente de savoir que vous avez aimé la campagne d'affichage pour l'égalité hommes-femmes en Ville de Genève... En cours de législature, nous en reprendrons le slogan «Intégration: la Ville affiche sa volonté». Il est naturellement question de l'égalité entre femmes et hommes.

En matière d'encouragement à la diversité, depuis le vote du budget 2008, la Ville s'est dotée d'une somme de 120 000 francs afin de soutenir des projets et de sensibiliser la population à certains problèmes. La campagne d'affichage de l'été dernier s'inscrivait dans ce cadre, et nous la mènerons d'ailleurs chaque année. Je signale au passage qu'il s'agit d'une mesure fort peu onéreuse, comme vous le constaterez lors de l'étude des comptes 2008, Mesdames et Messieurs; en effet, elle a duré tout l'été et n'a coûté que 5000 francs. Nous avons la volonté de soutenir des tiers et des expériences novatrices en matière de promotion de l'égalité, mais également d'y sensibiliser un large public.

Je réponds maintenant à M. Chevalier à propos de la ligne budgétaire de 120 000 francs destinée à la promotion de l'égalité hommes-femmes. Il est étonnant que cet amendement demande une diminution de 233 200 francs; il s'agit donc de toucher plus que cette seule ligne pour l'égalité, à savoir aussi une partie de la promotion économique – mais c'est juste un détail... Cette ligne de 120 000 francs a pour but de nous permettre de travailler sur la thématique de l'égalité au sens large, je l'avais déjà dit l'année passée; il ne s'agit pas uniquement de l'égalité entre hommes et femmes, mais également d'égalité entre Suisses et étrangers, ainsi que d'égalité des personnes quelle que soit leur orientation sexuelle – ce dernier point relève d'une volonté de mon département.

Je signale au passage que l'un des débats que nous avons eus au mois de novembre dernier à propos des droits humains concernait l'homophobie. Je veux que les personnes travaillant en Ville de Genève soient acceptées indépendamment de leur choix sexuel. L'égalité, c'est cela aussi! Je comprends mal comment le Conseil municipal pourrait s'insurger contre cette volonté, puisqu'il a récemment voté à l'unanimité moins une abstention une résolution R-105 demandant l'organisation d'assises contre l'homophobie.

Vous voyez bien, Mesdames et Messieurs, que cette ligne budgétaire de 120 000 francs concerne aussi des événements de ce genre-là. Vous le vérifierez au moment de l'examen des comptes 2008: cette somme a également permis, en 2008, de couvrir une partie des frais administratifs et de secrétariat pour l'organisation de ces assises contre l'homophobie, qui se tiendront en 2009. La notion de diversité et d'égalité, c'est-à-dire d'intégration des populations dans la société en respectant leurs différences, ne se limite donc de loin pas à l'égalité femmes-hommes.

Mais cette dernière, puisque c'est d'elle qu'il est question ici – je trouve très bien qu'elle fasse débat – quand elle n'avance pas, elle recule! Il suffit de considérer les résultats de l'élection de la Constituante: il n'y a eu que 14% de femmes élues! Et on n'aurait plus besoin de travailler à la promotion des femmes en politique?

Quant à l'égalité femmes-hommes au sein de la Ville de Genève, oui, il y a un problème! Nous le connaissons depuis longtemps, notamment sur le plan du recrutement du personnel. On sait que le nombre de femmes cadres dans l'administration municipale, même s'il tend à augmenter parce que nous avons une politique volontariste en la matière, reste bas. Il y a trois ans, les femmes ne représentaient que 27% des cadres de notre administration. Par ailleurs, le travail à temps partiel, qui permet de concilier vie professionnelle et responsabilités familiales, n'est de loin pas généralisé pour les fonctions de cadres, or ce sont surtout les femmes qui sont touchées par ce manque.

Mesdames et Messieurs, je vous donne un petit exemple qui vous montrera à quel point nous sommes à la traîne en matière d'égalité hommes-femmes: même les directives municipales en matière d'allaitement sur le lieu de travail n'étaient pas féminisées! Pourtant, à ma connaissance, les femmes sont les seules à pouvoir allaiter leur enfant! On voit donc que, même dans de petits détails comme la pratique de l'allaitement, la perception que le genre prétérité est le genre féminin et non pas masculin n'était pas entrée dans les mentalités.

Que faire, maintenant? Il serait indécent, dans l'état actuel de la situation, de nous croiser les bras. Le Conseil administratif a donc décidé de recenser l'ensemble des bonnes et des mauvaises pratiques en cours dans l'administration municipale en matière d'égalité femmes-hommes, d'en dresser la liste et de proposer dès le printemps 2009 – je crois que j'en avais averti la commission des finances – un plan de mesures concernant non seulement mon département, puisque je suis particulièrement sensible à cette problématique, mais toute l'administration municipale.

En matière d'égalité, notamment entre femmes et hommes, je pense qu'un employeur public se doit d'être exemplaire. Aujourd'hui, la Ville de Genève ne l'est de loin pas, nous avons beaucoup de retard à rattraper et nous pouvons y

parvenir. Ce point de vue a été entendu par l'ensemble de mes collègues à l'exécutif; cela démontre que, au moins au niveau du Conseil administratif, le clivage gauche-droite et le clivage hommes-femmes, sur ce plan, n'existent pas. J'en suis bien heureuse!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, je suis très heureux de pouvoir m'exprimer après M^{me} Salerno. L'année dernière, dans cette salle, vous tous, tous partis confondus, vous nous avez fait passer pour les salauds de service à propos d'une affiche, que je trouvais de très mauvais goût. Tout le monde a voté la résolution R-105 et aujourd'hui il y a donc une certaine hypocrisie à vouloir se défausser. Pour cette raison, nous nous abstenons sur cet amendement, l'autre raison étant que la ligne budgétaire dont il est question concerne également la promotion économique.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 48 non contre 19 oui (9 abstentions).

Page 10, cellule 1000020, Fonds chômage, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Chômage – économie sociale et solidaire (transfert de Divers – RH), page 8 des subventions).

Le président. L'amendement suivant émane lui aussi des groupe libéral et radical. Il demande la suppression de la ligne de 1 350 000 francs destinée au chômage et à l'économie sociale et solidaire.

M. Simon Brandt (R). J'ai presque peur de m'exprimer à ce sujet, vu les grandes leçons de morale que nous recevons simplement parce que nous voulons une meilleure lisibilité budgétaire et une politique publique cohérente... Enfin, je prends le risque tout de même!

Le président. Restez sur le sujet, Monsieur Brandt.

M. Simon Brandt. Monsieur le président, je trouve bien léger de votre part de me dire cela maintenant, après les écarts que vous avez tolérés avant! Soyez inflexible avec tout le monde ou avec personne, à vous de choisir!

Mais revenons-en au fond. Les groupes radical et libéral demandent donc la suppression du fonds pour le chômage et l'économie sociale et solidaire. Pourquoi? Tout d'abord, parce que le chômage, jusqu'à preuve du contraire, relève de la politique cantonale – une politique cantonale actuellement sous la responsabilité du magistrat radical François Longchamp, dont je signale au passage qu'il a grandement fait diminuer le chômage à Genève.

En outre, cette ligne budgétaire a fait l'objet d'une présentation par M^{me} Salerno la semaine dernière en commission, où elle nous a expliqué ce qu'elle comptait en faire. Ainsi, j'ai beaucoup de peine – et les libéraux et radicaux avec moi – à voter une ligne budgétaire de 1 350 000 francs dont on nous a présenté les tenants et les aboutissants seulement dix jours plus tôt! On nous a donc dit, en gros, qu'avec cette subvention la Ville ferait ce que le Canton ne fait pas. Est-ce à dire que la Ville de Genève veut encore un report de charges? Le chômage est une tâche cantonale! Tout comme pour l'égalité hommes-femmes et les prestations de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA), notre municipalité se crée ici des reports de charges de toutes pièces!

Maintenant, sur la forme de cette ligne budgétaire, si on nous l'avait présentée un peu plus tôt en commission, afin que nous puissions juger avec un minimum de recul la politique qu'on entend mettre en place, cela aurait pu être intéressant. Ai-je besoin de rappeler quel était l'usage du Fonds chômage, jusqu'à présent? Il servait à engager des employés temporaires cantonaux et ne diminuait en rien le chômage! Il ne servait nullement à la lutte contre la précarité et n'aidait pas les personnes à se réinsérer dans une profession. Il visait essentiellement à prolonger le droit aux indemnités des gens au chômage qui, à la fin de leur période transitoire, se retrouvaient sans aucune perspective de requalification car on ne les avait pas formés.

De deux choses l'une: soit cette ligne budgétaire nous est soumise trop tôt et nous manquons de nombreuses informations à son sujet, soit elle n'est tout simplement pas l'affaire de la Ville, car c'est un doublon avec les structures cantonales. Je vous demande donc d'être un peu cohérents, chers collègues, et de reconnaître que le Canton lutte beaucoup contre le chômage. Nous ne devons pas créer un report de charges de toutes pièces en menant une politique qui, constitutionnellement et légalement parlant, relève des responsabilités de l'Etat.

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral considère également que cette ligne budgétaire ne servira qu'à créer un doublon et qu'elle n'entre pas dans nos priorités budgétaires! Je le répète une fois de plus, une autre entité publique – à savoir le Canton – dispose des moyens et des structures nécessaires pour mener la lutte contre le chômage.

M^{me} Salerno nous a présenté la constitution de ce fonds en commission il y a quelques jours seulement. Nous avons bien compris que son utilisation ne serait pas celle d'avant, puisqu'il s'agirait de favoriser la mobilité interne dans l'administration. Tel n'est pas le but d'un éventuel fonds chômage municipal.

D'ailleurs, on délivre un message fallacieux en l'appelant ainsi, car il devrait s'agir plutôt d'un fonds *coaching*. En effet, la seule chose à faire pour les personnes sans emploi, c'est leur donner les moyens de se réinsérer d'elles-mêmes dans le marché du travail. Mais on veut ici nous faire croire – et le faire croire aussi à ces personnes et à leurs familles – qu'elles sont déjà réinsérées dans le marché du travail grâce au Fonds chômage et peuvent à nouveau compter parmi les personnes actives. Cela a des répercussions dramatiques pour ces gens, car la solution qu'on leur annonce n'en est pas une!

Nous ne comprenons pas pourquoi la Ville continue à vouloir mener une politique qui n'entre pas dans ses compétences et qu'une autre entité publique, à savoir le Canton, a largement les moyens de mener. Il faut reconnaître le travail fait par le magistrat radical en place au Conseil d'Etat. Pour toutes ces raisons, nous désirons supprimer ce nouveau fonds chômage municipal.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Brandt – je crois que j'ai, quant à moi, le droit de vous interpeller directement – cessez de croire que toutes les lignes budgétaires de mon département ne sont que des cassettes personnelles! Il ne s'agit pas de cela, en l'occurrence, mais d'une ventilation du Fonds chômage créé par le Conseil municipal en 2003. A l'époque, j'étais conseillère municipale, et j'ai donc participé à sa création. J'ajoute que c'était à l'origine une idée socialiste.

Le projet de budget 2009 ne propose rien de nouveau en la matière, puisqu'il ne s'agit que de ventiler la somme qui, auparavant, ne concernait que les salaires. Le règlement du Fonds chômage dit que la Ville, en partenariat avec d'autres entités – notamment le Canton, j'y reviendrai – doit soutenir des mesures d'insertion socioprofessionnelle avant tout, même si elle peut également promouvoir la lutte contre le chômage. Vous avez raison de le signaler, Monsieur Chevalier.

La Ville ne veut pas faire ce que fait le Canton! Elle ne dispose pas des millions de francs dont il dispose, lui, ni de la même armada administrative pour lutter contre le chômage. Je rappelle au passage que l'appellation «Fonds chômage» est due à son règlement, mais il est vrai qu'il faudrait peut-être le débaptiser... Charge au Conseil municipal, dont c'est la tâche, de lui donner un nom plus adéquat.

Le magistrat cantonal issu de vos rangs, Monsieur Brandt, est bien content d'avoir la Ville comme partenaire dans ce combat! En effet, aujourd'hui,

le Canton ne peut pas juguler le chômage à lui seul, par les seules mesures d'emploi-formation. Il ne peut pas assumer toutes ses missions, notamment en ce qui concerne des publics particuliers comme les jeunes en rupture et les personnes âgées. Même, en ce qui concerne les emplois de solidarité, figurez-vous que votre magistrat cantonal vient taper à la porte de toutes les communes – et surtout à celle de la Ville de Genève, bien évidemment, puisque c'est la plus grande – pour établir des partenariats entre l'Etat, les communes et certaines associations.

Le fonds qu'il s'agit de créer ici s'inscrirait donc dans le cadre d'une complémentarité avec l'action du Canton, ce ne serait pas un doublon. Si tel n'était pas le cas, je pense que ni M. Longchamp ni M. Beer n'auraient envoyé un représentant de l'Etat dans la commission qui sera chargée de préavisier les projets en matière d'insertion socioprofessionnelle. Indépendamment du clivage gauche-droite, le Conseil municipal est le premier à nous demander de cibler notre action sur des publics particuliers. Vous avez demandé à M. Tornare d'élaborer un plan jeunesse, notamment en faveur des jeunes de 18 à 25 ans qui sont peu, voire pas du tout qualifiés, et qui se retrouvent à l'Hospice général ou restent complètement «largués». La Ville n'a pas la prétention de régler les problèmes de ce genre de public – elle sait bien qu'elle n'y parviendrait pas – mais elle peut collaborer avec d'autres, dont le Canton, pour donner à des associations les moyens d'agir.

Par conséquent, soit nous restons les bras croisés à nous dire que la situation des jeunes chômeurs est embêtante et gênante, et qu'il faudrait essayer de les réinsérer d'une manière ou d'une autre, mais nous nous en tenons alors à des vœux pieux. Soit nous retroussons nos manches – c'est justement ce que le Conseil administratif a fait – nous relisons le règlement du Fonds chômage adopté en 2003 par le Conseil municipal et nous mettons en place des directives d'application répondant exactement aux objectifs visés. 1,3 million de francs pour des subventionnements privés, ce n'est pas beaucoup en matière de lutte contre le chômage. Nous entendons soutenir des projets émanant d'associations en partenariat avec les services municipaux.

Je voulais encore souligner un dernier point: je comprends d'autant moins la suppression proposée dans cet amendement que nous sommes aujourd'hui entrés dans un cycle conjoncturel de récession. Nous le savons, des problèmes se poseront. François Longchamp est le premier à le dire: le taux de chômage, aujourd'hui plus bas que jamais à Genève, remontera. Or c'est bien aujourd'hui, en traitant du budget 2009, qu'il faut faire de la prévention. Je crois que c'était M. Pattaroni qui le disait: faire de la politique, c'est prévoir à long terme. C'est impossible, la crise étant malheureusement déjà aux portes, mais il faut agir quand même. Dès l'année prochaine, nous aurons des difficultés à appliquer certaines décisions et il faudra prendre des mesures.

Mais vraiment, je ne peux pas adhérer à cette logique qui consiste à éliminer une ligne budgétaire aussi utile que celle dont il est question ce soir, sous prétexte

qu'il s'agirait d'un doublon par rapport à ce que fait le Canton. J'espère qu'une partie de l'Entente – je crois que c'est le cas des démocrates-chrétiens, et je les en remercie – n'acceptera pas ce mauvais amendement radical et libéral.

M. Simon Brandt (R). J'interviens pour répondre très brièvement à M^{me} Salerno: quand vous nous avez présenté votre nouveau fonds chômage, Madame la magistrate, la première chose que vous nous avez dite, c'est que la situation actuelle n'était pas convenable, car la volonté présidant à la création du Fonds chômage en 2003 avait été dévoyée, l'argent étant utilisé pour autre chose. Cela ne fait que neuf jours que vous nous avez présenté ce que vous comptiez faire de cette nouvelle ligne budgétaire, et nous ne pouvons pas, chez les radicaux et les libéraux, vous donner quitus pour ces 1 350 000 francs, alors que vous auriez dû nous soumettre votre projet il y a bien longtemps. Vous siégez à l'exécutif genevois depuis plus de seize mois, et je remarque que certains de vos collègues réalisent beaucoup plus vite que vous leurs promesses électorales et ses applications.

S'il ne s'agit pas d'un doublon avec l'Etat et que vous nous prouvez, l'année prochaine, que ce fonds est plutôt complémentaire aux mesures cantonales, qu'il est un bien et améliore la condition des chômeurs, nous le voterons sans problème. Mais pas neuf jours seulement après sa présentation, alors que nous n'avons encore aucun recul puisque c'est la première année qu'il est créé. Cette manière de procéder n'est pas acceptable, et je regrette que vous agissiez avec un tel retard, contrairement au magistrat Longchamp qui s'y prend toujours à l'avance pour expliquer clairement ses intentions en termes de lutte contre le chômage.

Je me félicite cependant d'avoir entendu votre plaidoyer à ce sujet, Madame Salerno, car j'avais l'impression que, jusqu'à preuve du contraire, le Parti socialiste était opposé à la disparition des emplois temporaires – et donc à la politique cantonale de François Longchamp.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Ne vous y trompez pas, Monsieur Brandt! Je n'ai pas fait un plaidoyer pour la politique cantonale actuelle en matière de lutte contre le chômage! Simplement, je prends acte du fait que les Genevoises et les Genevois ont voté les mesures prônées par M. Longchamp, et qu'il s'agit aujourd'hui de les appliquer. Nous pourrions discuter sur ma propre perception de la qualité de la politique publique que le Canton est en train de mettre sur pied en la matière, mais je pense que tel n'est pas le but de notre débat budgétaire. En tout cas, je vous signale qu'elle n'est pas aussi positive que vous semblez bien le croire, Monsieur Brandt!

Ensuite, vous me reprochez de vous avoir présenté cette nouvelle ligne budgétaire il y a seulement neuf jours. Je rappellerai tout d'abord que les radicaux ont un représentant au Conseil administratif en la personne de M. Pierre Maudet; qu'ils le veulent ou non, ils sont un parti gouvernemental, aujourd'hui en Ville de Genève. Or le timing imposé par les partis gouvernementaux voulait que cette note arrive en septembre 2008 au Conseil administratif. J'aurais donc difficilement pu vous faire cette présentation avant, car la commission des finances était en pleine étude du budget. Les dates auxquelles je me suis rendue devant ladite commission et la commission sociale et de la jeunesse étaient les premières que nous avons pu dégager avec M. Zaugg et M^{me} Sumi, leurs présidents respectifs.

Et puis, si vous voulez voir mon département travailler plus vite, Monsieur Brandt, volontiers! Mais alors, il faut me voter des postes! Ce que vous demandez est impossible avec la dotation en personnel actuelle, voyez-vous. Je pense notamment à l'unité Agenda 21, qui a fait tout le travail en ce qui concerne la ventilation du Fonds chômage, et où seules deux personnes travaillent à 200%! Je vous mets au défi de trouver des gens qui travaillent aussi bien et aussi vite, sur des thématiques aussi compliquées! Je pense qu'il conviendrait plutôt de les féliciter, au lieu de leur jeter la pierre. Je le répète: mon département travaillera volontiers plus vite, objectif que j'entendais de toute manière atteindre à la Gérance immobilière municipale (GIM) et à l'Agenda 21, en demandant davantage de postes au budget 2010. Je vois que vous me les voterez des deux mains, c'est parfait! (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 45 non contre 19 oui (8 abstentions).

Le budget de M^{me} Salerno, pages 9 à 23, est adopté.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au terme de l'examen du département des finances et du logement, la situation n'a pas changé et nous en sommes toujours à un excédent de revenus de 2 498 812 francs.

Département de M. Rémy Pagani, conseiller administratif.

M. Alpha Dramé, rapporteur de la commission des travaux (Ve). En tant que rapporteur de la commission des travaux, je tiens tout d'abord à remercier les deux conseillers administratifs respectivement en charge du département des constructions et de l'aménagement, M. Rémy Pagani, et du département de l'environnement urbain et de la sécurité, M. Pierre Maudet, ainsi que leurs ser-

vices. Ils nous ont présenté le projet de budget 2009 en commission de manière très professionnelle.

Cependant, je souhaite mettre en évidence un certain nombre de points, notamment en ce qui concerne les investissements dans le département de M. Pagani. En additionnant les investissements déjà votés ou à l'examen et tous ceux qui sont dans le pipe-line, nous arrivons à un total de près de 450 millions de francs depuis le début de la législature. C'est dire que nous avons déjà voté ou sommes sur le point de voter pour cinq ans d'investissements et que, durant les cinq ans à venir, toutes les politiques que nous aurons annoncées en matière d'investissement resteront des vœux pieux. N'est-il pas temps que le Conseil municipal et le Conseil administratif discutent ensemble de la politique des investissements de la Ville de Genève? Vu l'état actuel de la situation, si nous continuons à ce rythme, nous ne pourrons bientôt plus du tout affirmer à nos électeurs que nous avons une politique d'investissements cohérente.

Lorsque M. Pagani est venu à la commission des travaux présenter le budget de son département, il nous a annoncé qu'il construirait du logement. Mais quand, et avec quels moyens? Dans cinq ans? Ce sera déjà la prochaine législature! Voilà le point sur lequel j'aimerais attirer votre attention en ce qui concerne les investissements, Mesdames et Messieurs. Le tableau des investissements a disparu de cette salle – je ne sais pas pourquoi car, d'habitude, il est là – et c'est bien ennuyeux, car il nous permet de savoir où nous en sommes dans les montants votés. Notre manière de les voter me cause d'ailleurs du souci, et je pense que nous devrions la revoir.

Je voudrais également intervenir sur un deuxième point, à savoir le *personal stop*, dont les différentes commissions municipales ont débattu. Le département des constructions et de l'aménagement a demandé 6,5 nouveaux postes. Celui de l'environnement urbain et de la sécurité n'en a demandé aucun, mais il en dispose encore d'une pléthore, si l'on tient compte des postes d'agents municipaux. On a donc rouvert la boîte de Pandore.

Le *personal stop*, politique appliquée durant toute une législature, a porté ses fruits. En effet, à l'époque, l'objectif était de mettre un frein à la politique de fuite en avant du Conseil administratif, qui dépensait les recettes de la Ville en recrutant du personnel. Cette mesure ne visait pas à cesser de recruter du personnel, mais à le faire avec les ressources internes, sans utiliser les recettes municipales.

Aujourd'hui, conjoncture oblige, nous sommes obligés de laisser tomber cette politique et d'en adopter une nouvelle, en ouvrant la boîte de Pandore pour recruter du personnel. Mais il est nécessaire que nous fassions l'évaluation du *personal stop* pour en connaître l'impact positif ou négatif par rapport au fonctionnement de la Ville de Genève. Nous en tirerons ainsi des leçons utiles pour la suite. Pour cette raison, au mois de janvier 2009, nous déposerons une motion demandant

l'évaluation de la politique du *personal stop* pratiquée pendant quatre ans, afin que nous puissions en tirer toutes les conséquences qui s'imposent. Voilà ce que j'avais à dire en tant que rapporteur de la commission des travaux.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Vera Figurek, vice-présidente.)

Page 25, cellule 2001000, Direction constructions et aménagement, groupes de comptes 30x, Charges de personnel.

La présidente. Nous avons reçu un amendement de la commission des finances demandant une diminution de 64 823 francs, qui correspond à la suppression d'un demi-poste de responsable de la communication, demandé par la direction du département des constructions et de l'aménagement.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). J'interviens au nom de l'Alternative, qui est favorable au maintien du poste dont la suppression a été proposée en commission des finances. Nous l'avons toutes et tous remarqué, il s'agit d'un poste de responsable de la communication. Les explications du magistrat en commission nous ont démontré que le responsable de l'information et de la communication était également chargé de la concertation. M. Pagani nous a signalé que tous les services de son département avaient un responsable de la communication, sauf celui qui se charge entre autres des travaux de génie civil; or ce service, comme les autres, doit avoir un responsable non seulement de la communication, mais également de la concertation.

Cela nous semble important. De nombreux projets urbains – je pense notamment à ceux qui seront liés au développement du tram dans notre ville – prévoient l'aménagement d'espaces publics et, souvent, la mise en place de mesures de modération du trafic et de pistes cyclables; ils nécessitent donc d'être présentés à la population. Je prends l'exemple du chantier du tram, à la rue de Lausanne ou à la Servette: il a fallu expliquer l'évolution du chantier aux habitantes et aux habitants des environs, ainsi qu'aux commerçants. Il s'agissait, bien sûr, de leur faire prendre conscience des perspectives offertes par ces grands projets, à terme, car on ne peut pas nier que les travaux, avec les nuisances qu'ils génèrent, constituent un inconfort.

Il s'agit donc d'accompagner les projets de la Ville en décrivant les résultats visés, afin de leur donner une meilleure chance de réussite. Je signale qu'un film a été réalisé par l'Etat de Genève, à l'époque, sur le chantier du tram de la rue de

Lausanne: on y voyait les gens découvrir peu à peu les travaux, évoquer les tracas qu'ils pouvaient occasionner et, au final, manifester leur satisfaction une fois le projet réalisé.

Disposer d'un fonctionnaire pour accompagner ce genre de projets permet donc d'informer la population par des séances publiques ou des affiches; mais cela demande un savoir-faire professionnel en matière de communication. Ensuite, quand le projet est en cours de réalisation, il s'agit de recueillir les remarques des commerçants, des habitantes et des habitants. Des expériences de cet ordre ont déjà été lancées, j'ai d'ailleurs pu récemment, en tant qu'habitante, participer moi-même à une séance d'information sur le quai du Seujet – cela répondait d'ailleurs à une motion votée par ce Conseil municipal. J'ai pu y entendre les services du magistrat expliquer le projet concerné et écouter les remarques des habitants. Des représentants d'une société bancaire et d'un grand hôtel de la place étaient également présents, et tout le monde a pu faire entendre ses remarques et ses doléances.

Comme d'autres avant moi, j'insiste donc sur le fait que ces projets urbanistiques doivent être accompagnés de la sorte. Nous savons combien il est difficile de construire quoi que ce soit dans notre canton! Disposer d'une personne chargée d'informer la population et de servir de lien entre l'administration et les habitants, c'est donner plus de chance à ces projets de se réaliser dans la bonne entente mutuelle.

Pour cette raison, nous pensons que le poste dont il est question ici doit exister, comme c'est le cas dans l'ensemble du département de M. Paganì. Il en va d'ailleurs de même dans les autres départements et à l'Etat: il y a toujours un chargé de communication pour accompagner les projets. Je pense que la Ville a tout lieu de s'inspirer de cette pratique! Pour cette raison, Mesdames et Messieurs, l'Alternative vous propose de maintenir le demi-poste concerné et donc de refuser cet amendement.

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, conformément à notre vote en commission des finances, nous nous opposerons à la suppression de ce demi-poste en séance plénière. Il y a une raison claire à cela, que M^{me} Valiquier a longuement développée et que, pour ma part, j'évoquerai plus brièvement.

Lors des derniers votes de crédits pour des projets de construction, notamment à propos du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), j'avais demandé au magistrat Paganì de faire le nécessaire pour que la population se sente rassurée quant à la gestion intelligente des travaux sur le domaine public. Comme partout, si nous demandons ce type d'effort à l'administration, il faut lui en donner les moyens. Dans le cas d'espèce, ces moyens sont tout à fait nécessaires pour que l'image

de notre municipalité en matière de travaux correspondre aux souhaits du Conseil municipal. Nous nous opposerons donc à la suppression de ce demi-poste et à cet amendement. (*Applaudissements.*)

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, je suis un peu surpris de ce que je viens d'entendre. Nous nous plaignons sans arrêt de la lourdeur de la procédure budgétaire, nous trouvons que la journée consacrée à l'examen du budget est interminable, et pourtant, que faisons-nous ici? Nous refaisons un débat de commission, pour permettre à la majorité Alternative de se défausser du vote de ses commissaires. Je trouve ce mode de procéder un peu curieux! Mieux vaudrait supprimer la commission des finances, si certains ne sont pas capables d'y débattre correctement et de voter une position qui sera maintenue en séance plénière.

Pour notre part, nous n'entendons pas entrer dans les détails et refaire le vote de commission. Je signale tout simplement à ce plénum que le département des constructions et de l'aménagement comporte déjà suffisamment de chargés de communication, et que ce demi-poste supplémentaire est totalement inutile à nos yeux. Il pourrait très bien être récupéré ailleurs, sur un autre poste, s'il était vraiment nécessaire de faire encore plus de communication.

Monsieur Pagani, vous nous avez très bien démontré que votre département devait se concentrer sur les investissements, demandez-nous donc des postes qui servent cet objectif et non pas la communication! Nous vous les voterons peut-être... Mais, en ce qui nous concerne, nous n'entendons pas revenir sur notre position telle que nous l'avons exprimée en commission des finances.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, j'interviens dans la droite ligne de ce que nous avons déjà dit depuis ce matin: nous ne comprenons pas la nécessité des nouveaux postes demandés par le Conseil administratif, et encore moins de celui-là! Vu la dotation en personnel du département des constructions et de l'aménagement, nous pensons que, dans le cas particulier comme en général, les ressources déjà existantes suffisent largement pour exécuter les tâches demandées en matière de communication. Par conséquent, nous voterons l'amendement demandant la suppression de ce demi-poste. Nous ne voulons pas de postes supplémentaires!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 44 non contre 22 oui.

(La présidence est reprise par M. Thierry Piguet, président.)

*Page 28, cellule 2403000, Energie,
groupe de comptes 311, Mobilier, machines, véhicules et matériel.*

Le président. L'amendement suivant émane du groupe des Verts. Il demande une augmentation de 1 million de francs pour l'achat et la mise en place de panneaux solaires sur le patrimoine immobilier de la Ville de Genève.

M. Alpha Dramé (Ve). Avant de passer à cet amendement déposé par le groupe des Verts au nom de l'Alternative, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens à vous informer que le budget 2009 que nous voterons tout à l'heure est le plus respectueux de l'environnement de toute la législature.

Je m'explique. Il y a deux ans, le Conseil municipal nous a refusé un amendement qui demandait d'affecter 1 million de francs supplémentaire à l'Agenda 21. Aujourd'hui, il a voté 2,5 millions de francs de recettes, ou en tout cas d'économies provenant de la consommation d'énergie au sein de notre municipalité. Cela signifie que nous avons réalisé des économies en matière d'équivalents CO₂ et de protection de l'environnement ainsi que sur le plan financier.

La conscience écologique à l'œuvre au sein du Conseil municipal n'est pas l'apanage du seul parti des Verts! C'est l'affaire de tous les partis, y compris de l'Union démocratique du centre et de l'Entente, qui ont voté cet amendement avec l'Alternative. Nous voulons faire des économies d'énergie, car nous tenons à la santé de nos enfants et de nos familles, et nous avons pour objectif de respecter l'environnement! Mais il faut aller au bout de nos idées politiques: nous devons désormais utiliser des énergies renouvelables.

C'est pour cette raison que le groupe des Verts et l'Alternative proposent cet amendement demandant une augmentation de 1 million de francs pour l'énergie photovoltaïque et l'installation de panneaux solaires. C'est un acte symbolique. Au cours de l'année 2009, nous demanderons de plus en plus que les investissements consentis par le Conseil municipal favorisent la protection de l'environnement et l'utilisation des énergies renouvelables. Nous prônons tous de tels objectifs, dans ce parlement. S'il y a une chose sur laquelle nous sommes tous d'accord, c'est bien la protection de l'environnement pour notre santé, pour celle de nos enfants et des générations futures. Je vous invite donc toutes et tous à voter ce million de francs pour l'avenir de l'humanité. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Rubeli (UDC). C'est bien, votre magnifique écologie, Monsieur Alpha Dramé! Vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président... Vous savez bien que nous sommes également favorables à la protection de l'environnement et que nous avons souvent voté dans ce sens. C'est un réel besoin de la société actuelle.

Cependant, nous sommes d'avis qu'il n'y a pas besoin de subventions pour cela. Le magistrat peut très bien nous soumettre des demandes de crédit – donc des propositions – pour équiper de panneaux solaires les bâtiments propriété de la Ville. En valeur absolue, le même montant sera dépensé, mais l'opération sera ainsi beaucoup plus claire et transparente. Elle permettra à la commission des travaux et à notre parlement d'analyser techniquement l'opportunité de certains projets, tout en ayant à l'esprit qu'il est bon de s'y montrer favorables.

Nous refuserons donc cet amendement, persuadés que le magistrat, quand il en sentira le besoin ou sous la pression de la population en faveur de l'écologie, proposera des projets dont nous débattons officiellement et que le plénum pourra voter selon la procédure habituelle.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je remercie le préopinant Vert d'avoir reconnu qu'il n'y a pas que le Parti des Verts qui défend l'écologie aujourd'hui. J'aimerais d'abord lui rappeler, concernant les amendements votés tout à l'heure, que nous n'avons ni créé de nouvelles recettes, ni réalisé des économies supplémentaires. Il s'agit simplement de sommes dont nous supposons qu'elles ne seront pas dépensées dans certaines rubriques. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas – pas encore! – d'économies. Nous ne verrons qu'aux comptes si l'administration est capable de réellement faire les économies correspondantes. Aujourd'hui, nous n'en savons rien. Nous avons simplement voulu donner un signe, et nous en sommes satisfaits.

Pour en venir à cet amendement qui prévoit l'achat et la mise en place de panneaux solaires, nous sommes quelque peu étonnés que M. Dramé, qui est pourtant un spécialiste de la comptabilité publique, nous présente une demande d'investissement sur la rubrique 311. C'est curieux! Nous n'accepterons donc pas cet amendement, car l'administration ne pourra de toute façon pas acheter des panneaux solaires avec de l'argent provenant de cette rubrique, cela n'a aucun sens.

En outre, j'ai cru comprendre que le département des constructions et de l'aménagement bénéficiait déjà de fonds liés à l'énergie photovoltaïque, dont il ne savait actuellement pas que faire. Nous attendons donc de recevoir un vrai bilan sur les actions possibles et les fonds déjà mis à disposition de la Ville. Que l'on nous propose ensuite une demande de crédit pour des investissements, et nous la voterons de bon cœur... si on nous démontre qu'elle est nécessaire!

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral est tout à fait d'accord avec les propos que vient de tenir M. Fiumelli. Cet amendement découle d'une grave confusion – vous transmettez cette information au groupe des Verts, Monsieur le président – entre le budget de fonctionnement que nous étudions aujourd'hui et

le budget d'investissement qui se base sur des projets précis. Nous devons recevoir des propositions claires dans ce cadre. Il ne s'agit pas de refuser l'énergie nouvelle, mais il ne faudrait pas dépenser 1 million de francs pour des panneaux solaires qui seraient stockés en attendant que nous sachions à quel projet précis ils correspondent!

Le Conseil administratif doit nous soumettre ces projets par le biais de propositions, et c'est à ce moment-là que nous débattons de l'opportunité ou non d'installer des panneaux solaires dans les bâtiments de la Ville. Pour l'heure, ne nous trompons pas de débat: nous parlons ici du budget de fonctionnement de notre municipalité. Celui des investissements sera examiné en son temps, lorsque nous étudierons les demandes de crédit qui nous seront soumises plus tard. En l'état, nous ne pouvons donc pas accepter cet amendement.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Comme cela a déjà été démontré ce matin, le Conseil municipal est unanime à vouloir faire des économies en matière d'énergies non renouvelables. Tout le monde, dans cette enceinte, est d'accord de créer des cellules photovoltaïques pour promouvoir l'énergie solaire, car c'est l'avenir de l'humanité. Je rappelle qu'il y a aussi d'autres énergies renouvelables: l'énergie hydraulique, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique.

Cela dit, je crois qu'il s'agit de faire des actes symboliques forts pour montrer la volonté du Conseil municipal. J'ai soutenu la décision de faire des économies d'énergie, bien qu'il soit possible que cela nous coûte cher. Nous le verrons lors de l'examen des comptes, comme l'a justement dit M. Fiumelli. Nous ferons alors le bilan de nos choix, y compris en matière d'investissements. En effet, il faut attendre que l'argent soit dépensé pour connaître le coût engendré par le choix de l'énergie photovoltaïque en Ville de Genève. Mais je rappelle une fois de plus qu'il s'agit ici de faire un geste symbolique.

Parlons de la réalité actuelle: sous l'impulsion du Conseil administratif et à ma demande, le Conseil municipal a voté la constitution d'un fonds d'aide à la création de cellules photovoltaïques; sur cette base, nous avons donc attribué des subventions pour installer des panneaux solaires sur certains toits, mais cette pratique a malheureusement de la peine à démarrer. L'association à laquelle nous avons fourni toutes les facilités pour ce faire renâcle un peu et il faudra que nous remédiions à son manque de volonté. Nous avons l'intention d'installer des cellules photovoltaïques aux bains des Pâquis et nous avons également une proposition analogue à soumettre au Conseil municipal en ce qui concerne le 10, rue Cité-de-la-Corderie; j'en ai déjà parlé.

Aujourd'hui, si le Conseil municipal vote une augmentation du budget de fonctionnement, je ne pourrai pas dépenser plus de 100 000 francs par projet, car

la loi sur l'administration des communes (LAC) l'interdit. Je devrai, quoi qu'il en soit, passer par des crédits d'investissements et des propositions.

Néanmoins, il me paraît intéressant de voter cet amendement, car cela confirmerait une fois de plus – si c'était encore nécessaire – la volonté qui est la mienne, qui est celle de mon département et du Conseil municipal à l'unanimité, d'aller de l'avant en ce qui concerne les énergies renouvelables.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 47 oui contre 26 non.

Page 29, cellule 2601000, Aménagement urbain et mobilité, groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.

Le président. L'amendement suivant émane lui aussi du groupe des Verts. Il demande une augmentation de 10 000 francs pour remédier au problème de financement rencontré par Pro Vélo suite à un désengagement fédéral; il s'agit des cours de vélo offerts à la population par ce groupement.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Nous avons des arguments pour la défense de cet amendement. En effet, la Confédération se désengage peu à peu des subventions octroyées pour ces cours de vélo donnés aux enfants de 6 à 12 ans par les associations régionales de Pro Vélo, de l'Association transports et environnement (ATE) – ou même par le Touring Club Suisse (TCS), dans certaines régions. Malheureusement, le financement de ces cours qui ont bénéficié à environ 300 enfants l'année passée en ville de Genève n'est plus assuré pour l'année prochaine, et il disparaîtra peu à peu.

Parlons maintenant en toute transparence. Le montant octroyé jusqu'à présent était de 3000 francs. Si nous en demandons aujourd'hui 10 000, c'est parce que nous pensons que Pro Vélo assure une réelle mission de service public avec ces cours de vélo pour les enfants. Nous préférons ne pas demander cette somme en tant que subvention, mais comme mandat à des tiers, car nous voulons que la Ville fixe des exigences au niveau du nombre d'enfants à qui on apprend à faire du vélo à Genève. Si 3000 francs représentent des cours pour 300 enfants, il est assez simple de constater que 10 000 francs permettraient à 1000 enfants de suivre un enseignement de conduite cycliste chaque année, ce qui peut vraiment être très intéressant pour la Ville de Genève. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à soutenir cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 48 oui contre 25 non.

Le budget de M. Pagani, pages 25 à 31, est adopté.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après l'examen du département des constructions et de l'aménagement, l'excédent de revenus s'élève à 1 488 812 francs.

Département de M. Patrice Mugny, conseiller administratif.

M^{me} Christiane Olivier, rapporteuse de la commission des arts et de la culture (S). Mon intervention sera très brève concernant le rapport de la commission des arts et de la culture, car il ne portera que sur la forme. Je m'en explique.

Je ne sais si c'est le cas pour d'autres membres des commissions spécialisées mais, à l'issue de ce rapport sur le département de la culture, je ne peux m'empêcher, en ma qualité de rapporteuse, d'éprouver un sentiment de frustration, voir de léger malaise, car je me sens bien empruntée pour vous transmettre aujourd'hui la position politique des membres de la commission des arts et de la culture quant à ce budget.

Ce n'est pas que la commission n'ait pas fait son travail, puisque nous avons étudié le projet de budget lors de trois séances, les 9, 13 et 16 octobre, auxquelles s'ajoute une séance avec la commission des finances, le 29 octobre.

Je dois dire que les membres de la commission ont étudié consciencieusement ce budget, page par page, tant sur les objectifs que sur les lignes du budget proprement dit, et de nombreuses questions ont été posées au magistrat ainsi qu'à ses services, auxquelles il a été répondu.

Mais la frustration vient du fait que nous avons travaillé, comme toutes les commissions spécialisées, sur un projet de budget renvoyé par le Conseil municipal aux différentes commissions le 16 septembre, ce qui, entre parenthèses, nous paraît bien tardif, compte tenu des calendriers et des disponibilités tant des magistrats que des commissions, alors qu'entre-temps de nombreuses modifications, glissements de lignes, compléments de subventions, ont été évoqués par le conseiller administratif sans qu'un document récapitulatif précis nous soit apporté.

C'est pourquoi, à l'issue de ses travaux et du vote de divers amendements, la commission, en date du 16 novembre, n'a pas pu prendre de position politique, mis à part deux groupes qui ont annoncé leur abstention, compte tenu, justement, des importantes et nombreuses modifications que le magistrat allait déposer à la commission des finances.

Et c'est de là que vient ce sentiment de frustration, car les commissaires des arts et de la culture, comme ceux des autres commissions, je le suppose, peuvent se demander à juste titre à quoi sert tout leur travail sur le budget, si la commis-

sion des finances, *in fine*, est la seule habilitée à recevoir les ultimes informations et rectifications.

J'en veux pour preuve que c'est la commission des finances qui a été informée par le magistrat de tout le dossier de Saint-Gervais Genève, en date du 29 octobre, ainsi que de la répartition de subvention au Centre d'art contemporain (CAC) et au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC), alors qu'aucune communication à ce sujet n'avait été faite quinze jours plus tôt à la commission des arts et de la culture.

Justement, qui mieux que les membres des commissions spécialisées qui, tout au long de l'année, traitent de sujets bien spécifiques, rencontrent les services et connaissent les dossiers, est à même de prendre position?

Est-ce dû au calendrier très comprimé cette année? Est-ce dû au fait que le Conseil administratif est venu tardivement avec des rectifications? Je ne sais, mais je pense qu'il serait nécessaire de revoir tout le processus, et surtout quelles sont les compétences des uns et des autres.

De plus, je me permets de dire que, s'il s'agit, pour le rapporteur ou la rapporteuse d'une commission spécialisée, d'établir un rapport portant uniquement sur la mise en forme des comptes rendus des séances, afin que les membres de la commission des finances ne posent pas les mêmes questions, on pourrait largement supprimer cette étape préliminaire et se servir uniquement des procès verbaux, ce que, pour ma part, je ne souhaite pas.

Donc, comme je l'ai indiqué en préambule, je regrette, mais il m'est malheureusement impossible de vous apporter un quelconque message politique de la part de la commission des arts et de la culture quant à ce budget.

Et je conclurai comme j'ai conclu la rédaction de mon rapport, en disant: un rapport sur le budget d'un département devant normalement se terminer par une analyse approfondie et une prise de position d'ordre politique, tous les éléments précités font qu'il a été impossible, pour la commission des arts et de la culture, de dégager une conclusion de cet ordre, ce qui est fort regrettable.

Page 33, cellule 3001000, Direction de la culture, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Espace Rousseau, page 10 des subventions).

Le président. Cet amendement, que nous allons traiter avec le suivant, émane de la commission des finances et demande une diminution de 50 000 francs, en vue du transfert de la subvention «Espace Rousseau» de la Direction de la culture au Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC).

*Page 38, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC),
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Espace Rousseau, page 11 des subventions).*

Le président. Le deuxième amendement concernant l'Espace Rousseau et déposé par la commission des finances demande une augmentation de 50 000 francs, suite au transfert de la subvention «Espace Rousseau» de la Direction de la culture à l'administration du service SAAC.

M. Jean-Charles Lathion (DC). C'est en fait le Parti démocrate-chrétien qui a proposé ce transfert et refusé la proposition du magistrat de rattacher l'Espace Rousseau à la direction du département de la culture. Nous pensons que l'Espace Rousseau est une institution qui doit être soutenue en tant que telle, et donc qu'elle doit être supervisée par un service municipal, soit le Service aux artistes et acteurs culturels. En clair, nous ne souhaitons pas qu'elle dépende de la volonté unique du magistrat. Telle est la raison pour laquelle nous avons proposé à la commission des finances de déposer cet amendement.

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour une fois, nous ne sommes pas d'accord avec un amendement proposé par les démocrates-chrétiens. En effet, à l'heure où tout le monde parle de budget par prestations, il n'y a strictement aucun intérêt, à nos yeux, de déplacer une subvention d'une entité administrative à une autre. De toute façon, nous savons très bien que le département de la culture n'a qu'un seul chef: M. Mugny. Nous ne voterons donc pas cet amendement mais, qu'il soit accepté ou non, le résultat sera tout à fait le même.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Le groupe libéral est rassuré de constater que les sujets qui nous tiennent à cœur reviennent de manière quasi rituelle, budget après budget... et cette année encore. Pour de bonnes ou de mauvaises raisons, nous parlons maintenant de l'Espace Rousseau; pour de bonnes ou de mauvaises raisons, nous aurons l'occasion de reparler du Grand Théâtre... Quant à nous, le cadre du soutien accordé à l'Espace Rousseau nous est indifférent, pourvu que notre municipalité en garantisse l'existence. Nous ne voyons aucun inconvénient à mettre cette ligne budgétaire là où la majorité de ce plénum souhaite la voir figurer.

Mis aux voix, les deux amendements ci-dessus sont acceptés par 45 oui contre 3 non (25 abstentions).

M^{me} Salika Wenger (AGT). Monsieur le président, nous venons de voter en une seule fois deux choses contradictoires, à savoir le déplacement d'une subvention destinée à une institution culturelle d'un service municipal à l'autre et son retour à son point de départ... Nous avons donc procédé là au vote le plus absurde qui soit!

Le président. Non! L'intitulé de ces deux amendements stipule bien qu'il s'agit du transfert de la subvention destinée à l'Espace Rousseau, de la Direction de la culture à l'administration du service SAAC...

M. Jacques Hämmerli (UDC). Monsieur le président, vous transmettez à notre chère collègue que le Conseil municipal a simplement pris la statue qui se trouvait au rez-de-chaussée pour la mettre au premier étage. Il n'a rien fait d'autre! Cet amendement était stupide!

Le président. C'est en effet un simple transfert...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'ai toujours froid dans le dos quand l'Union démocratique du centre se met à distribuer les bons et les mauvais points dans cette salle! Mais enfin, vous êtes libres de frissonner ou pas avec moi... En l'occurrence, le retour au SAAC de la subvention accordée à l'Espace Rousseau a été voulu par le Parti démocrate-chrétien car, comme il ne s'en est pas caché dans le passé, le magistrat est susceptible de vouloir supprimer cette ligne budgétaire. Nous avons demandé le retour à la situation antérieure, car nous ne souhaitons pas que l'Espace Rousseau soit complètement à la merci du magistrat. C'est tout, et c'est aussi simple que cela!

C'est peut-être stupide aux yeux de M. Hämmerli, mais nous connaissons bien sa compréhension des choses et son grand sens de l'histoire – vous lui transmettez ma remarque, Monsieur le président. Il se trouve que j'ai participé à l'évolution de l'Espace Rousseau, et que c'est dans ce sens que je me suis permis d'intervenir au bénéfice de cette institution culturelle genevoise. Je pense surtout, en l'occurrence, à l'anniversaire que nous fêtons bientôt...

Page 38, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC), groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées («La ville est à vous», page 10 des subventions).

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral et radical demandant la suppression de la ligne budgétaire de 150 000 francs pour la manifestation «La ville est à vous».

M. Simon Brandt (R). Cet amendement concernant «La ville est à vous», en droite ligne des précédents, demande une fois de plus que la Ville consacre l'argent du contribuable à ce qui est vraiment nécessaire. Nous refusons la création artificielle, ici d'un poste, là de fêtes de quartier soi-disant favorables à l'esprit collectif et au bien vivre ensemble. En effet, nous estimons que cet esprit du mieux vivre ensemble ne peut être vénal; il doit simplement être inné chez tout le monde! En aucun cas nous ne pouvons le quantifier par le biais de lignes budgétaires.

Je sais déjà quels arguments on m'opposera, mais je prie ceux qui seraient tentés de les ressortir de nous épargner leur discours. On me dira, en effet, que je suis contre la vie dans les quartiers et le mieux vivre ensemble. Ce n'est pas du tout vrai! Nous estimons simplement que «La ville est à vous» pourrait être réalisée de façon plus efficace et avec moins d'argent. La vie en communauté et le mieux vivre ensemble ne sont pas l'affaire d'une commune et des pouvoirs publics, mais celle de toutes et de tous.

M. Alexis Barbey (L). Nous retrouvons ici l'un des amendements historiques de l'Entente concernant la suppression de la subvention pour «La ville est à vous». Cette manifestation, qui a commencé très modestement il y a de nombreuses années, a connu au fil des ans une inflation de sa durée, des lieux qu'elle investit et des nuisances qu'elle provoque. Je parlerai aussi d'une inflation de ses animations: j'ai même pu voir, en me rendant à l'une ou l'autre de ces festivités, les pompiers installer des tyroliennes entre des arbres pour que les enfants jouent avec!

Par cet amendement, les libéraux et les radicaux demandent en fait le retour de «La ville est à vous» à une certaine autonomie. Dans tous les quartiers concernés, il existe des associations de quartier et, éventuellement, des maisons de quartier, qui devraient trouver la motivation pour organiser elles-mêmes cette manifestation – si vraiment son succès est si grand! Nous demandons également un retour à la simplicité, au lieu de cette débauche d'animations qui nous paraissent superfétatoires.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Tout d'abord, je souligne que cet amendement n'émane pas de l'Entente, mais des seuls Partis libéral et radical. Je suis absolument consternée d'entendre leurs représentants nous dire que nous devrions faire les choses simplement, donner de l'autonomie à «La ville est à vous» et faire en sorte qu'il y ait moins de débauche de luxe... Il doit y avoir très longtemps que vous n'avez pas assisté à une fête de quartier, Monsieur Barbey! Vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président. Dans les fêtes de quartier que je fréquente moi-même, je n'ai vu ni débauche de luxe, ni rien de ce genre. J'y ai vu des gens qui ont du plaisir à se côtoyer, à boire des verres, à discuter et à se rencontrer.

Et il vous semblerait que cet argent – nous parlons ici d'une somme de 150 000 francs, c'est très peu! – serait une débauche de luxe? Vous les libéraux, vous êtes vraiment les plus mal placés pour nous dire de faire des économies, et pour dire la même chose au peuple. Ce n'est pas possible! Je regrette, vous ne pouvez pas nous donner des leçons en la matière! 150 000 francs pour faire la fête dans plusieurs quartiers, ce n'est pas un luxe. Monsieur le président, vous informerez M. Barbey qu'il y a plusieurs quartiers, à Genève, et que «La ville est à vous» comporte des festivités dans tous les quartiers. Peut-être préféreriez-vous que nous ne fassions qu'une seule fête au milieu de la plaine de Plainpalais, avec une subvention de 10 000 francs?

Cet amendement ne demande qu'une économie de bouts de chandelle! Il manifeste la volonté d'une partie de la droite de casser des rencontres populaires qui agréent tout le monde, et auxquelles tout le monde participe. Cet amendement est misérable! Vous voudriez qu'il ne reste que 50 000 francs pour organiser des fêtes dans toute la ville? C'est honteux! J'estime que, vu la situation actuelle, le superflu est peut-être nécessaire. Et c'est cela que nous voulons conserver! Nous voulons garder des espaces de rencontre et de plaisir à la portée de tout un chacun.

Il se peut que cela semble extrêmement onéreux aux libéraux et aux radicaux... Mais nous n'avons pas de leçons à recevoir de l'autre partie de cet hémicycle en matière d'économies. Evidemment, nous nous opposons avec toute la véhémence et toute la force possibles à un amendement aussi misérable, qui lèse toute une partie de la population! (*Applaudissements.*)

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est dommage... Si les propos de M^{me} Salika Wenger n'avaient pas été tenus avec autant de haine et de mépris, si vraiment ils avaient pour but de défendre la population et l'ambiance populaire dans les quartiers, malgré le fait que nous trouvons le montant de 150 000 francs extrêmement élevé par les temps qui

courent, malgré le fait qu'il représente plus du double du salaire moyen d'un travailleur, nous aurions éventuellement pu nous dire que la Ville a effectivement un rôle social à jouer en subventionnant les fêtes de quartier.

Mais nous assistons aujourd'hui à une prise de position de l'extrême gauche qui montre son regard avide, sort les crocs et réclame plus! Mais ce «plus» n'est malheureusement pas destiné à la population. Comme pour le remboursement du toner de nos imprimantes ce matin ou le financement de meilleurs repas dans les commissions, ce «plus» est défendu uniquement pour soi! Pour aller chercher des électeurs! Pour faire des campagnes de parti! Nous ne sommes pas dupes! Mesdames et Messieurs, nous avons tous, quel que soit notre milieu, un budget à gérer et des économies à faire, vu la situation actuelle. Nous soutiendrons donc les dépenses de la Ville pour ce qui est indispensable, mais nous tâcherons de les limiter lorsque c'est possible. Vous avez raison, Madame Wenger: nous avons besoin de manifestations populaires où les gens puissent se retrouver – mais pas pour des montants pareils! (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 30 oui.

*Page 38, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC),
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Projets culturels de proximité, page 10 des subventions).*

Le président. L'amendement suivant émane des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien. Il demande une diminution de 100 000 francs de la ligne budgétaire destinée aux projets culturels de proximité, qui passerait à 380 000 francs.

M. Guy Dossan (R). Il s'agit du premier des amendements visant les fonds généraux du département de la culture; certains seront déposés par l'Entente dans son ensemble, d'autres uniquement par les Partis libéral et radical. Il ne s'agit pas d'attaquer les fonds généraux dont le magistrat dispose pour l'instant, mais d'en revenir à la situation de l'année dernière. Nous nous attaquons donc aux augmentations proposées pour ces fonds généraux, qui constituent des cassettes personnelles du magistrat.

Nous sommes évidemment tout à fait d'accord que le magistrat dispose avec une relative liberté de certaines sommes pour la culture, comme c'est le cas pour le social ou le sport. Mais examinons les montants dont il dispose déjà, et comparons-les avec les augmentations qui nous sont proposées cet après-midi. Sans

compter le million de francs pour le cinéma et le soutien au livre, c'est très exactement une augmentation de 1,3 million de francs qui nous est demandée en faveur des fonds généraux. L'Entente ne peut accepter ce genre de situation.

Je rappelle que la répartition de l'argent voté dans ce cadre échappe au Conseil municipal. Le magistrat, tout au long de l'année, puise dans ces fonds pour le distribuer à qui le lui demande, quand il le veut. Nous ne voyons pas comment il gère ces sommes, sauf au moment des comptes – mais alors c'est trop tard, nous ne pouvons plus rien faire, puisque l'argent est déjà dépensé! Une prérogative du Conseil municipal lui échappe donc, dans ce genre de cas. Si nous continuons comme cela, le total des subventions accordées à la culture s'élevant à 62 millions de francs, nous pouvons aussi bien supprimer le tout et mettre cet argent dans un fonds général géré par le magistrat, et qu'il se débrouille tout seul! Nous verrons bien aux comptes, l'année suivante, si nous sommes d'accord avec ses décisions... Mais l'argent sera dépensé!

Pour l'Entente, il n'est pas question de laisser une telle liberté au magistrat. Une certaine liberté, oui; un coussin qui devient de plus en plus épais, non! Le confort, c'est bien, mais il n'en faut pas trop. Je pense que le montant de l'année dernière suffit parfaitement à assurer la vie culturelle genevoise, raison pour laquelle nous proposons divers amendements pour revenir à la situation de 2008.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. J'aimerais donner deux éléments de réponse au Conseil municipal, à défaut de m'adresser à la population qui ne peut plus suivre nos débats, puisqu'ils ne sont plus retransmis par la télévision en ce moment. Tout d'abord, Mesdames et Messieurs, vous savez très bien que l'immense majorité des subventions – environ 98% – sont attribuées par des commissions spécialisées dont les membres sont connus. De plus, il est extrêmement rare que je m'oppose à une commission ou que j'intervienne en urgence pour défendre une association.

Ensuite, de manière générale, toutes les associations – y compris les fanfares, Monsieur Dossan – font appel à mes fonds généraux, affirmant qu'elles en ont un grand besoin! Vous savez aussi bien que moi – vous êtes même très bien placé pour cela – que j'essaie de résoudre tous les cas particuliers. Je vous le dis vraiment en toute amitié, et non pas pour polémiquer. Je vous assure que, à la fin des courses, les sommes attribuées de cette manière ne profitent pas plus aux milieux représentés par l'Alternative qu'à ceux de l'Entente. Evidemment, je parle ici du domaine de la culture, car je ne m'occupe pas du social ou des sports, mais j'imagine que mon collègue Manuel Tornare est confronté aux mêmes problèmes que moi. Nous répondons donc le mieux possible aux demandes que nous recevons, afin que la vie culturelle genevoise soit vivante.

L'augmentation de ces fonds généraux est due au fait que, d'une part, nous ne pouvons plus répondre favorablement à toutes les demandes qui le mériteraient, et que, d'autre part, le coût des opérations culturelles a augmenté. C'est normal, puisque le coût de la vie augmente! Or cela fait très longtemps que ces fonds n'ont pas été réadaptés. Et je ne parle pas de l'augmentation du nombre de demandes d'aide financière qui nous sont adressées. On sait la créativité qui existe dans notre région, et nous sommes supposés pouvoir y répondre.

J'insiste, Mesdames et Messieurs: j'espère vraiment que vous accepterez ces augmentations pour l'ensemble des fonds généraux destinés à la culture, car ce besoin financier accru correspond réellement à des demandes venant de tous les milieux, je le répète.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 35 oui.

Page 38, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC), groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Union genevoise des musiques et chorales (nouvelle subvention), page 11 des subventions).

Le président. Nous avons reçu un amendement de la commission des finances demandant une augmentation de 40 000 francs pour la création d'une nouvelle subvention destinée à l'Union genevoise des musiques et chorales (UGMC), pour l'achat de matériel et d'uniformes.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité.

Page 38, cellule 3106000, Administration du Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC), groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Galpon, page 11 des subventions).

Le président. L'amendement suivant a été déposé par les groupes libéral et radical. Il demande une diminution de 90 000 francs correspondant à la suppression de la subvention au Théâtre du Galpon.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, les membres de la commission des arts et de la culture

étaient très perplexes devant le problème posé par la subvention au Théâtre du Galpon. Cette institution a dû quitter le site d'Artamis pour le Vélodrome, et elle fonctionne actuellement d'une manière qui n'est pas comparable à sa situation antérieure.

Qu'il n'y ait pas de malentendu: la commission des arts et de la culture a reçu ses représentants et leur a demandé des documents précis sur les comptes et les projets du Théâtre du Galpon; or vous devez savoir, chers collègues, que nous n'avons pas encore reçu ces documents à ce jour. Il ne s'agit en aucun cas, pour nous, de juger de la légitimité ou non de l'existence d'une entité culturelle, loin s'en faut. En revanche, nous savons que le magistrat en charge du département de la culture, comme il nous l'a d'ailleurs souvent démontré, est très soucieux de la bonne gestion des finances et des deniers publics. A plusieurs reprises, ce souci a frisé le détail, du genre «comptes d'épicerie», ce qui ne nous a pas particulièrement déplu...

Dans le cas précis, il nous manque les comptes du Théâtre du Galpon et un vrai projet de budget 2009. Lorsqu'il y avait le moindre doute ou flou en matière de gestion financière, la Ville a suspendu la subvention d'institutions comme le Festival de la Bâtie ou le Teatro Malandro. Le Théâtre du Galpon, dont les activités se déroulent maintenant sur un site où il semble qu'une fondation privée était d'accord de s'investir, a peut-être oublié de faire appel à la fondation Hans Wilsdorf... En attendant d'avoir plus de précisions, Mesdames et Messieurs, nous vous proposons de supprimer la totalité de cette subvention.

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Ce que je viens d'entendre présente quelques «imprécisions» – et j'utilise ce terme pour rester gentille! On ne peut pas comparer le cas du Teatro Malandro et les épisodes malheureux du Festival de la Bâtie à la situation actuelle du Théâtre du Galpon!

Tout le monde sait que cette dernière a été «légèrement» modifiée – c'est le moins que l'on puisse dire! – lorsque le site d'Artamis a dû fermer. Nous parlons donc bien d'un théâtre en déshérence, qui a certes trouvé des locaux de substitution, mais qui doit se reformer. Les 90 000 francs de la subvention ne sont pas octroyés seulement à l'institution telle que nous la connaissons auparavant, Madame Kraft-Babel; ils servent aussi à la création, pour que les artistes puissent continuer à réfléchir à leur programmation et que ce théâtre ne meure pas à force de se retrouver dépourvu de ressources pendant toute une année. La création théâtrale, ce n'est pas seulement ce que l'on voit quand on est spectateur, c'est aussi, bien sûr, tout le travail de préparation qu'il y a derrière – et qui nécessite des moyens. Les comédiens du Théâtre du Galpon continuent à travailler, à faire des recherches, à écrire. Par conséquent, il n'y a aucune raison de supprimer cette subvention.

Quant aux documents demandés par la commission des arts et de la culture, je comprends que ce soit ennuyeux qu'ils manquent encore et ne permettent pas de travailler dans une totale transparence, mais ce qui importe avant tout, c'est de savoir si, oui ou non, il y a eu des problèmes de comptabilité au Galpon. Or tel n'est pas le cas! Il n'y en a jamais eu! Il faut savoir si le principal subventionneur du Théâtre du Galpon, à savoir le département de la culture, a le moindre doute sur la comptabilité et la transparence de ce théâtre. M. le magistrat Mugny en parlera tout à l'heure mais, à ma connaissance, ce n'est pas le cas non plus. De toute manière, c'est au département lui-même que les subventionnés doivent rendre des comptes, puisque c'est lui qui leur accorde de l'argent.

Je le répète: le Théâtre du Galpon est en déshérence, mais il vient de déménager et il est en train de se refonder. On peut bien comprendre qu'il ne soit pas prioritaire, pour ces artistes, de fournir à une commission municipale des documents officiels portant sur une année encore en cours! J'imagine qu'ils ont énormément de choses à faire en ce moment! L'essentiel, je le répète – et ne faites pas semblant de ne pas comprendre mes propos – est que le Conseil administratif et le département de la culture soient sûrs que les comptes de cette institution sont clairs, qu'il n'y ait aucune suspicion de malversation ou d'une quelconque disparition d'argent. Or le Théâtre du Galpon ne donne lieu à aucune accusation de ce genre.

Je suppose que, dès que cela sera possible, ses responsables seront en mesure de venir s'expliquer devant la commission des arts et de la culture et de lui fournir les documents demandés. Pour l'instant, laissons-leur quand même un minimum de temps pour se réorganiser et reprendre aussi leurs tâches administratives. Je voudrais en terminer par là: nous devons faire preuve d'un peu de patience vis-à-vis du Théâtre du Galpon. Comprenez, chers collègues, que c'est un théâtre qui va beaucoup manquer, si jamais vous supprimez cette subvention. Heureusement, cet amendement sera refusé, car supprimer ces 90 000 francs, c'est affaiblir encore davantage la culture alternative à Genève.

Nous connaissons la qualité du travail du Théâtre du Galpon et de toute son équipe. Par conséquent, je trouve bien peu sympathique de nous proposer aujourd'hui de supprimer la subvention qui leur est destinée. Un peu de patience, un peu de gentillesse vis-à-vis de ces artistes qui ont perdu avec Artamis beaucoup plus qu'un lieu de naissance, mais tout un symbole et même des possibilités de création, alors que leur institution a largement fait ses preuves!

M. Jacques Baud (UDC). Ce que j'ai à dire, c'est que la commission des arts et de la culture a auditionné les représentants du Théâtre du Galpon, qui m'ont paru extrêmement sérieux et qui font un magnifique travail. Ils ont dû déménager d'Artamis et se réinstaller ailleurs, et actuellement ils sont encore en pleins tra-

vaux. Je trouverais regrettable que nous les empêchions, d'une manière ou d'une autre, de continuer à faire ce qu'ils font si bien.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons écouté avec sympathie les représentants du Théâtre du Galpon en commission, et nous avons également entendu le magistrat, qui nous a expliqué que cette institution avait tout son sens à Genève. D'ailleurs, les personnes que nous avons auditionnées nous en ont convaincus. Il y a des activités pédagogiques... (*Des membres de l'Alternative bavardent.*)

Le président. Excusez-moi de vous interrompre, Monsieur Lathion. Si les membres de l'Alternative pouvaient discuter à la salle des pas perdus, cela nous arrangerait pour mieux comprendre l'orateur...

M. Jean-Charles Lathion. Je disais donc que ce théâtre organise également des activités pédagogiques destinées à l'ensemble de la population. Quand on parle de culture alternative, on a toujours l'impression qu'elle s'adresse uniquement à un public de gauche, parce que c'est ainsi que la gauche nous la présente souvent. Mais la culture alternative s'adresse en fait au plus grand nombre, et il n'est pas nécessaire d'être de gauche ou de droite pour pouvoir en jouir. Je crois que c'est bien ce qui se passe avec le Théâtre du Galpon: cette institution a des activités diversifiées, et son existence a donc tout son sens.

Maintenir la subvention qui lui est destinée, c'est nous assurer qu'elle pourra continuer à vivre, peut-être dans d'autres lieux, mais nous souhaitons en tout cas que ce théâtre, qui a fait ses preuves et dont nous reconnaissons l'efficacité, poursuive son travail. Telle est la raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien votera finalement le maintien de la subvention et rejettera cet amendement.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs, quand j'entends de tels propos, les bras m'en tombent! L'étude des subventions accordées par la Ville de Genève implique de tenir compte d'un minimum de critères pour décider ou non de leur maintien. Les libéraux demandent d'ailleurs depuis des années, motion après motion, que le système de la convention en vigueur pour les grandes institutions subventionnées soit également valable pour les petites institutions. Nous voulons que ces décisions soient prises par le biais de majorités politiques, au lieu de nous en remettre à la politique des petits copains où c'est oui aux uns et non aux autres... Nous ne voyons pas pourquoi il nous faudrait être gentils avec les uns, et extrêmement exigeants avec les autres!

M. le magistrat complétera les informations que nous avons reçues, si elles ne sont pas complètes, mais nous savons que le Théâtre du Galpon dispose actuellement d'une salle de répétition qu'il entretient et qu'il est en train de restaurer. Il paie pour cela un loyer à la Ville de Genève, certes, mais nous le subventionnons, ce loyer! Or cette institution ne peut plus offrir de prestations à la population pour la saison prochaine; quant aux activités pédagogiques, excusez-moi, chers cousins démocrates-chrétiens, elles sont à ma connaissance du ressort du Canton.

Si nous ne sommes pas capables, par hypothèse, de soutenir une autre entité qui aurait besoin de ces 90 000 francs en 2009 pour se lancer, pour trouver des locaux de répétition, pour préparer des prestations à offrir au public, nous en sommes désolés, car ce serait bien à elle que les libéraux souhaiteraient accorder cette subvention – et non pas à une institution qui a besoin d'une année ou deux pour se reconstituer. Ce n'est pas la situation actuelle du Théâtre du Galpon que nous remettons en cause, mais bien les critères selon lesquels ce plénum décidera tout à l'heure de lui octroyer 90 000 francs pour l'année 2009.

Le président. J'aimerais plus de silence! Les murmures incessants des petits groupes qui bavardent s'amplifient dans toute la salle et le résultat est assourdissant!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. C'est l'«ambiance budget», Monsieur le président... Madame Kraft-Babel, je ne peux pas vous laisser tenir de tels propos. Tout d'abord, il ne s'agit nullement ici de politique des petits copains. L'attribution des subventions figure en détails aux comptes, chaque année. Venez donc, comptes à l'appui, me montrer où le département pratique la politique des petits copains! Vous avez chaque année l'occasion de le faire!

Comme je l'ai dit tout à l'heure, ces subventions sont accordées par des commissions qui préavisent sur leur bien-fondé. Il est extrêmement rare que je m'oppose au choix d'une commission et, quand j'interviens en urgence, c'est en général pour sauver un projet qui ne peut pas attendre la prochaine réunion de la commission concernée. C'est arrivé quatre ou cinq fois en cinq ans, ce cas de figure n'est donc pas très fréquent.

De plus, Madame Kraft-Babel, il y a des contrôles! Vous ne pouvez pas prétendre que les grandes institutions sont contrôlées et pas les petites! La Ville emploie des comptables payés à l'année, qui contrôlent l'utilisation de l'argent octroyé aux diverses institutions. Quand il y a eu des problèmes, vous l'avez reconnu vous-même, nous en avons débattu au sein de ce plénum, de manière plus ou moins polémique, et nous avons suspendu la subvention litigieuse. C'est

ce qui s'est passé avec le Festival de la Bâtie et d'autres. Dans ces cas, nous avons arrêté de donner de l'argent aux institutions concernées, afin de voir de plus près ce qui se passait.

Dans le cas particulier, voter ces 90 000 francs, c'est accorder au Conseil administratif une autorisation de dépenser. Si un problème se posait avec le Théâtre du Galpon – pour le moment, il n'y en a pas – nous suspendrions le versement. En effet, cette subvention n'est pas versée d'un coup, mais en plusieurs tranches.

Pour terminer, Madame Kraft-Babel, je vous signale que le Théâtre du Galpon a des tas de projets à mettre en œuvre. Il n'a plus de locaux pour rencontrer son public, mais il est invité à la Parfumerie et au Théâtre du Loup. Il faudra bien que nous lui trouvions les moyens de réaliser ces productions qu'il présentera au public. Vous pouvez toujours dire que vous voulez tuer le Théâtre du Galpon – ce serait alors un choix politique. En tout cas, il n'est pas du tout vrai que les artistes qui le composent resteront à ne rien faire pendant une année dans des locaux de répétition!

Il est possible que la commission des arts et de la culture ait demandé des documents comptables qu'elle n'a pas encore obtenus, je le crois volontiers. Mais j'attire quand même votre attention sur un point, Mesdames et Messieurs: à la fin du mois de septembre dernier, nous avons demandé à tous les occupants d'Artamis de s'en aller; les membres du Théâtre du Galpon ont dû remplir plusieurs camions et conteneurs de décors à déplacer, or ces gens-là sont très peu payés – et à temps partiel – pour effectuer un tel travail. Ils ne sont pas comme les comptables de la Ville, payés à l'année à plein temps. Voilà certainement pourquoi ils n'ont pas eu le temps de rendre tous les documents demandés.

J'espère vraiment que la subvention de 90 000 francs au Théâtre du Galpon sera reconduite sans problème, il semble heureusement que la majorité soit très claire dans ce sens. Cette institution culturelle fait un excellent travail, il faut lui permettre de poursuivre sur cette voie en espérant qu'elle trouvera le plus rapidement possible une nouvelle salle de spectacle.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 58 non contre 18 oui.

Le président. Avant que nous fassions une pause, je voudrais remercier deux personnes qui nous assistent aujourd'hui et qui sont sur le point de partir à la retraite: M^{me} Marcelle Dubosson, qui prendra sa retraite à la fin du mois après vingt et un ans d'activité au service du Mémorial, et M. Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité générale et du budget. (*Applaudissements nourris.*)

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 15 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3434
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3434
3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2009 (PR-635 A/B/C). Suite du deuxième débat	3435
4. Propositions des conseillers municipaux	3477
5. Interpellations	3477
6. Questions écrites	3477

La mémorialiste:
Marguerite Conus